



Sous-Préfecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

08 AOUT 2023

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix juillet à dix-huit heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINE, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Stévine CELESTIN, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
M. Serge PAIN à M. Albert-André PINVILLE,
Mme Nathalia GUILLOIS à Mme Stévine CELESTIN,
Mme Marielle BOCALY à Mme Marthe ROUVEL,
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAINE,
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,
M. Jiovanni JUBENOT à M. Serge SAINTE-ROSE.

Absents excusés :

MM. Antonio JAÏR,
Mme Bénédicte BARDOUX

Absents : Néant.

L'assemblée compte 20 élus présents, 7 procurations, 2 absents excusés. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Fred PONCHATEAU est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1 - INTERVENTION DE L'ASSOCIATION LYANNAJ POU DEPOLYE MATINIK.
- 2 - PRESENTATION D'UNE OEUVE DE L'ARTISTE KHOKHO RENE-CORAIL POUR UNE POTENTIELLE ACQUISITION PAR LA VILLE.
- 3 -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023.
- 4 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SOCIETES : SYLL'SNACK, JO SAND PIZZAS, MAGESTE, LE CORAIL D'OR, HERVE TELEPHE, CAZA DELHIA, MA CUISINE CREOLE, MANGROV'ECO.
- 5 - CONVENTION D'AOT ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE CARAÏBE PRICE DES TROIS-ILETS EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARKING EN CAILLASSE, PAS EN BETON, NI DE BITUME SAUF POUR L'ACCES ET LA CLOTURE DE SECURITE.
- 6 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT " DEMARCHE ACCUEIL QUALITE COMMERCE - SERVICES ET MARCHES" - PRE DIAGNOSTIC DU MARCHE COUVERT DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.
- 7 - ACTUALISATION DE LA DELEGATION AU MAIRE DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES - FIXATION DU MONTANT MAXIMUM DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE.
- 8 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LE PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.
- 9 - APPEL A PROJETS / LOCATION D'UN LOCAL ESPACE MARCHE FRONT DE MER DU BOURG.
- 10 - CREATION DE POSTE AU 1ER AOUT 2023.
- 11 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ANTERIEURES A L'EXERCICE COURANT.
- 12 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2023 DE LA REGIE AUTONOME MARINA POINTE DU BOUT.
- 13 - REMBOURSEMENT D'UN INDU DE BON VACANCES CAF.
- 14 - CESSION DE LA PARCELLE N° D580 AU PROFIT DE MADAME DOLORES SERRURIER EPOUSE CORANDI ET SON EPOUX JEAN ERICK CORANDI.
- 15 - PROJET DE TRANSFERT DES PARCELLES DES 50 PAS GEOMETRIQUES AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE.
- 16 - VAKANS BOD LAN ME.
- 17 - DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT DU MUR DE SOUTENEMENT DE MADAME PATRICIA MATCHIONA.
- 18 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.
- 19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.
- 20 - SUBVENTION ASSOCIATION FMI EVENT'S.

21 - SUBVENTION ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE.

22 – DEMANDE D'AIDE DE MARIE-CELINE MUDARD ET GILLES SUTTY AU PROFIT DE LEUR FILLE CORALYNE SUTTY - CHAMPIONNE ANTILLES GUYANE D'ESCRIME.

23 - SUBVENTION ASSOCIATIONS GOLF ALBATROS ESPERANCE DES TROIS-ILETS ET CLUB NAUTIQUE DES TROIS-ILETS.

24 - PROPOSITION D'ACHAT D'UNE OEUVRÉ DE L'ARTISTE ANTOINE DINGUIOU.

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES OEVRES SOCIALES DE TROIS-ILETS.

26 - INFORMATION - SAISON CYCLONIQUE 2023.

27 - QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire salue les élus présents. Avec un nombre élevé de points à l'ordre du jour et dans l'attente que le reste des membres de l'assemblée arrive (13 présents à ce moment), il propose de recevoir tout de suite l'association Lyannaj pou déployé Matinik qui a souhaité rencontrer les élus du conseil municipal. L'appel serait ainsi réalisé après cette intervention.

Comme convenu lors des échanges avec le secrétariat général, l'association dispose d'une dizaine de minutes pour parler de ce sujet important pour la Martinique.

Le Maire invite ses membres à s'installer aux places prévues (afin qu'ils soient vus par l'ensemble des élus), et à entamer leur intervention.

Hors micro, Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA fait remarquer que l'appel n'a pas été réalisé.

Le Maire rappelle que, dans la mesure où les élus arrivent au fil de l'eau, il avait proposé, de reporter l'appel et de commencer sans attendre avec l'association qui n'avait pas demandé de rencontrer nécessairement le Conseil dans son ensemble. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'ordre du jour commence par ce point. Cela permettra d'atteindre le quorum et de commencer comme il se doit la séance du Conseil municipal.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA acquiesce et le Maire assure que cela figurera dans le PV de la séance.

Le Maire cède ensuite la parole aux membres de l'association en leur demandant de se présenter aux élus pour ensuite commencer leur intervention.

1 - INTERVENTION DE L'ASSOCIATION LYANNAJ POU DEPOLYE MATINIK.

Les différents intervenants se présentent tour à tour :

- M. Jean-René BARCLAY, membre du Lyannaj pou déployé Matinik, au titre de l'organisation politique Péya.
- M. Max D'ORLEANS, membre du Lyannaj pou déployé Matinik, au titre du GRS (Groupe révolution Socialiste).
- M. David MILLON DESVIGNE, membre du Lyannaj, signataires et cofondateurs de l'organisation politique et militante Konsyans Matnik.
- M. Pierre Philippe LANDAU, membre du Lyannaj pou déployé Matinik en son nom personnel, puisque c'est possible.

Monsieur BARCLAY prévient qu'ils seront plusieurs à intervenir, et essayeront donc de faire bref.

Son intervention commence par le rappel du non-lieu prononcé le 02 janvier dernier dans l'affaire du chloredécone, rappel qui doit être le point de départ de la mobilisation du peuple martiniquais. Pour cela, il faut que l'on considère que c'est un combat extrêmement important tant pour « nos territoires » et pas simplement celui de la Martinique, que pour l'avenir de « nos enfants ».

C'est une lutte trans-partisane qui dépasse largement les clivages politiques, et dans laquelle on retrouve des personnes physiques ainsi que plus de 32 organisations.

Dans ce cadre, ils ont un certain nombre de doléances à présenter et commencent par remercier le Maire et le Conseil municipal de les recevoir et de leur permettre de le faire.

Monsieur BARCLAY laisse d'abord la parole aux « camarades » qui souhaiteraient s'exprimer avant de formuler leurs propositions.

Monsieur Max D'ORLEANS commence son intervention en disant que lorsque l'idée du combat contre le non-lieu est née, ils ont essayé de faire un regroupement le plus large possible, parce que l'intérêt pour eux n'était pas d'aller dans cette bataille de manière isolée avec une ou deux organisations, mais d'avoir le front le plus large possible.

C'est dans ce sens qu'ils ont pensé à un front politique et social, social entendu comme regroupant un ensemble d'associations de natures diverses (syndicales culturelles etc.). Pour avoir une chance de gagner, il faut en effet mobiliser le plus largement possible, et pour cela, il faut de l'adhésion du plus grand nombre de martiniquaises et de martiniquais qui se revendiquent de l'ensemble des organisations de toutes natures du territoire martiniquais.

Avant d'en compter plus d'une trentaine aujourd'hui, Lyannaj pou déployé Matinik, qui existait déjà en tant que regroupement d'organisations, avait déjà rencontré un certain nombre de conseils municipaux. Et c'est dans la continuité de cette démarche que l'association rencontre aujourd'hui celui des Trois-Ilets, et a déjà d'autres rendez-vous programmés avec d'autres municipalités. L'objectif étant de regrouper et d'amener la plus grande participation de martiniquais et de démocrates dans cette bataille pour avoir une chance de gagner sur la question du non-lieu.

Monsieur MILLON remercie profondément à son tour le Conseil de les recevoir. Pour commencer son propos, il tient à porter quelques informations qu'il faut avoir à l'esprit. Ce sont des chiffres très importants qui doivent permettre de prendre conscience que cette lutte n'est pas anodine et qu'il faut vraiment se mobiliser de manière massive et unitaire pour répondre à ce non-lieu, et à ce qu'il considère comme crime contre l'humanité.

Ce sont en effet 92 % de la population martiniquaise et 95 % de la population guadeloupéenne qui sont empoisonnés. Au minimum ce sont plus de 300 tonnes de chloredécone qui ont été utilisées dans les bananeraies. En surface cela représente 12 400 ha en Martinique et 6 570 ha en Guadeloupe. Au total ce sont plus de 20 000 ha arables, soit plus d'un quart de la surface agricole utile, qui sont empoisonnés sur les deux îles. La totalité des sources d'eau de la Martinique et 80 % de celles de Guadeloupe sont dans des zones contaminées.

L'étude Hibiscus démontre que le chloredécone est présent dans 90 % des femmes enceintes qui ont participé à l'enquête. Le chloredécone est présent dans le lait maternel 72 heures après l'accouchement de 40 % d'entre elles.

L'étude Ti moun de 2012 a démontré que, même à petite dose, l'exposition au chloredécone a un impact négatif dans le développement cognitif des enfants. En 2014, elle établit un lien entre exposition au chloredécone et risque de naissance prématurée.

L'étude Karuprostate a montré que l'exposition au chloredécone augmente le risque de cancer de la prostate.

D'ailleurs d'autres études, telles que l'étude Kannari, viennent encore renforcer la documentation scientifique journalistique et médiatique. De plus en plus de liens sont aussi évoqués entre l'exposition au chloredécone et les formes d'endométriose. Les formes de niveau trois et quatre qui sont les plus sévères se trouvent principalement en Martinique et en Guadeloupe. On a surtout les travaux du Docteur Quist qui travaillait sur ces questions.

Le rapport Procaccia de mars 2023 reprend encore l'historique de l'utilisation du chloredécone, fait un état des connaissances actuelles et la synthèse des différents plans. Il pointe les responsabilités de l'État concernant le manque de constructions communes avec les acteurs locaux sur les trois plans précédents.

Il y a donc toute une littérature, même une littérature institutionnelle. L'écocide au chloredécone est une des pollutions les plus insidieuses car elle est invisible à contrario d'une pollution type marée noire qui tout de suite saute aux yeux.

Il serait intéressant pour les communes de Martinique et de Guadeloupe de lire les décisions judiciaires relatives à la pollution de l'Erika en Bretagne, concernant le droit à l'image des communes qui ont été polluées. Cette pollution au chloredécone a contaminé les sols, les eaux, les corps et la mer. Elle est massive et n'est pas seulement un problème de santé publique. C'est surtout un crime contre nos humanités et notre rapport à notre environnement naturel.

Remarque : une suite favorable n'a pu être donnée à la demande des membres de l'association de faire quelques photos destinées à renforcer leur combat et de faire état de l'intérêt que porte la ville au sujet.

Le Maire invite ensuite Monsieur BARCLAY à formuler leurs propositions.

Il est question d'une semaine qui se tiendra du 22 au 28 octobre prochain sur l'ensemble du territoire et dont le détail sera donné par la suite. Il est donc important pour l'association que tous les élus puissent sensibiliser les citoyens et citoyennes de la commune pour ce combat qui concerne vraiment tout le monde.

Un soutien de la ville en termes de communication sera aussi nécessaire, en termes de signalétique (banderoles, panneaux etc.), sur les réseaux sociaux, ou encore à l'occasion de la fête patronale l'an prochain puisque c'est un combat qui va se poursuivre.

Un autre point important est que tout le monde se porte partie civile à titre individuel ou collectif, personnes morales, municipalités comprises, afin de peser davantage dans ce combat.

Il est aussi important que tous les martiniquais et martiniquaises fassent le test du chloredécone. Celui-ci est gratuit et il faut donc les inciter à le faire.

L'association aurait aussi souhaité bénéficier de la logistique de la municipalité afin par exemple :

- de faire en sorte qu'il y ait une ville morte,
- de trouver une solution pour que les employés municipaux puissent participer activement à un jour de mobilisation par un jour de grève qui serait décidé.
- Trouver également un lieu de rencontre également.
- Etc.

Monsieur BARCLAY laisse la parole aux autres « camarades » pour éventuellement un complément d'informations, en rappelant qu'ils sont à l'écoute des questions et suggestions des élus.

Monsieur MILLION ajoute qu'il ne s'agit pas seulement pour eux de venir délivrer un message, mais d'instaurer un véritable échange pour déjà mûrir la réflexion, être au plus près des préoccupations de la population, avoir les meilleurs outils de communication, mais surtout que les élus puissent leur donner aussi leur ressenti sur cette affaire et peut-être aussi les aiguiller sur certaines choses qu'ils jugeraient les plus pertinentes possibles.

Le Maire laisse la parole à Monsieur Albert André PINVILLE qui le remercie et se présente en précisant qu'il a délégation sur la question du chloredécone au sein du Conseil municipal. Dans l'intervention qui a précédé, il est effectivement dit que les martiniquais ne sont pas allés se faire dépister. Jusqu'à 15 jours auparavant, seulement 14 000 martiniquais et 3 000 guadeloupéens sont allés faire les prélèvements en trente mois alors que c'est gratuit et sans ordonnance.

Ce qui signifie, qu'hormis les communes, les services de l'État qui savent faire payer les impôts, se faire vacciner etc. doivent faire une vaste campagne de communication dans ce sens, car l'Etat a sa part de responsabilité dans cet empoisonnement.

Le deuxième point concerne la réparation qui englobe également l'indemnisation. Aujourd'hui, celle-ci est minime. 62 dossiers sont déposés. Moins d'une dizaine ont abouti avec des indemnités allant de 300 € à 900 €.

900 € c'est en dessous du seuil de pauvreté en France. Ce qui signifie, et ça il a posé cette question au ministre au nom de la municipalité des Trois-Ilets, qu'il y a nécessité de revoir le niveau d'indemnisation.

Par ailleurs, une fois les prélèvements effectués par la population, il n'y a aujourd'hui qu'une seule unité, celle du professeur Dabor Résière à la Meynard qui ne reçoit que le jeudi. Ce qui signifie que dans les revendications, il convient de demander le renforcement de cette unité qui est une espèce de gare de triage.

Le détectable aujourd'hui c'est 0,04 microgramme par litre de sang. Les docteurs Josiane JOS PELAGE et d'autres disent qu'on devrait avoir 0,000 trace de chloredécone dans le sang.

Ceux qui sont les plus atteints aujourd'hui sont ceux qui ont répandu du chloredécone à mains nues, sans protection, sans masque. Une véritable enquête épidémiologique est donc nécessaire chez ces ouvriers agricoles afin de véritablement connaître leur situation.

Le dernier point concerne le monde de la pêche qui est aussi impacté de Grand-Rivière jusqu'à la Pointe Faula, ainsi que dans toute la baie de Fort-de-France (ou des Trois-Ilets) où les pêcheurs ne peuvent pas pêcher en deçà d'une ligne de démarcation allant de la Pointe du Bout au phare de la Pointe des Nègres.

Certains ont reçu une indemnisation de moins de 10 000 €, c'est-à-dire 2 000 et 7000 € à l'époque, pour 60 ans. Lorsque l'on sait que les pêcheurs de toute la côte atlantique ainsi que ceux de la zone de l'Anse Mitan, Trois-Ilets, Ducos et Lamentin doivent aller beaucoup plus loin pour pêcher, cette indemnisation est ridicule.

Et bien sûr il y a la question de la justice et de la réparation, mais ça c'est autre chose.

Le Maire laisse la parole à Monsieur René GALY qui se présente et salue cette mobilisation qu'il juge très bonne. Mais il ne croit pas que pour dépolluer la Martinique il faille seulement parler du chloredécone. Le problème des sargasses n'a pas été évoqué ce soir alors que c'est quelque chose de très important pour le monde de la pêche ainsi que pour la population. Il estime que les membres de l'association ne sont pas spécialistes de dépollution seulement au niveau du chloredécone.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA a une question complémentaire par rapport à

Page 6 sur 53

celle de Monsieur GALY. Elle a lu dernièrement un article sur un produit qui existe déjà ou qui sera créé (elle ne s'en rappelle pas), que les agriculteurs auront la possibilité de réutiliser. Elle aimerait savoir si l'association en a entendu parler.

Et par rapport justement au fait que Monsieur René GALY dise que la question du chloredécone est une question fondamentale à traiter, tout se rejoints et il y a aussi effectivement les sargasses, mais aussi ce produit-là, s'ils en ont entendu parler. Elle aurait aimé savoir si ce produit aura des incidences autant que le chloredécone ou moins. Est-ce que ce sera quelque chose de plus à traiter. Et est-ce que cela va rentrer dans la gestion des choses et se poursuivre comme l'association l'a commencé ? Alors est-ce que l'association a entendu parler de ce produit que les agriculteurs pourront de nouveau réutiliser ?

Remarque : hors micro quelqu'un dit qu'il s'agit du glyphosate, ce que Madame DOMERGE MAIKOOUVA confirme.

Monsieur Max D'ORLEANS propose de répondre rapidement sur la question du glyphosate en tant que pesticide. Leur organisation telle qu'elle est lancée s'appelle « Lyannaj pou dépolyé Matinik ». Sur le problème de la pollution, elle s'est effectivement polarisée sur la question du chloredécone, mais il y a d'autres pesticides et c'est l'ensemble de ceux-ci qu'il faut considérer aujourd'hui.

A ce sujet, ils ont déjà eu un certain nombre de discussions avec la Chambre d'Agriculture, et il y a là une vraie difficulté pour ne pas dire réticence. Dans l'état actuel des choses, les agriculteurs indiquent régulièrement ne pas pouvoir se passer des pesticides, même s'ils s'orientent vers les pesticides qui seraient les moins nocifs.

L'idée c'est d'arriver à ne pas utiliser du tout de pesticides, mais cela les agriculteurs ne l'entendent pas de cette oreille, ce que l'on peut comprendre.

Sur le problème des sargasses, c'est vrai que la question leur a été posée plus d'une fois. Et des « camarades » membres aussi bien de Lyannaj que de l'ASSAUPAMAR font de leur mieux pour intervenir sur la question. Mais c'est vrai que dans l'état actuel des choses leur combat est centré sur la question des pesticides et du chloredécone. Il serait donc souhaitable que quelque chose de même nature puisse être monté vu l'importance de la question.

Il faut déjà donc travailler pour faire en sorte que la mobilisation de fin octobre soit un vrai succès. On a en mémoire la mobilisation du 27 février 2021 qui avait regroupé plus de 10 000 martiniquais, ce qui ne s'était pas vu depuis des années pour une question de cette nature.

L'objectif est donc d'avoir une mobilisation de cette dimension, avec dans les mois qui viennent, compte tenu de ce qui a déjà été fait en amont, des actions d'information visant à mobiliser réellement la population.

C'est cette idée-là que l'association essaye de faire passer lorsqu'elle rencontre les conseils municipaux, parce qu'aucune lutte ne va aboutir si une très très grande majorité de la population n'est pas mobilisée.

On voit bien les difficultés que rencontre aujourd'hui le préfet avec ses différents Plans. Et l'on voit que même lorsque très timidement il revient sur des revendications qui figurent dans leur cahier de 52 revendications, il en récupère une ou deux mais pour ne faire que le 10e de ce qui est revendiqué. L'État va donc effectivement essayer d'apporter des réponses mais celles-ci sont évidemment mesurées, parce qu'il n'est pas du tout prêt à mettre plus d'argent qu'il ne le fait.

Il avait parlé de 96 millions, mais c'est pour la Guadeloupe et Martinique sur cinq ans, ce qui est vraiment dérisoire pour chacun des pays.

Et la question c'est bien pour l'ensemble des revendications. La question du laboratoire d'analyse par exemple a été abordée, et une des revendications est de faire en sorte qu'il y ait un laboratoire doté de moyens.

L'objectif est de faire comprendre à l'Etat que là il y a une population qui non seulement a déjà subi le chloredécone, mais que ses jeunes qui naissent encore aujourd'hui encore sont aussi concernés et atteints par le chloredécone.

Mais c'est aussi de faire comprendre à la population que lorsqu'ils ont commencé, (en créole) « les gens leur disaient qu'ils sont déjà morts, que ce qu'ils sont des couillonnades, d'arrêter avec cela... ».

Il pense quand même qu'il y a, depuis quelques années, une vraie prise de conscience sur cette question. Mais au-delà de la prise de conscience, il faut que physiquement, concrètement l'on puisse montrer à l'Etat que non "Bagay ta la, zafè non-lieu a", c'est déjà un scandale en soi, mais que "nou doubout dèyè sa" parce que c'est nous, la jeunesse et les jeunes à naître qui sont concernés par cela.

Il faut donc se donner les moyens de faire et de réussir massivement cette mobilisation, "Pou yo wè an pep doubout dèyè an bagay ki ka konserné tout pèp-la, é sé a moman ta la kè nou ké pé ni an chans di wè léta fè an bagay".

Le Maire laisse la parole à Monsieur Albert André PINVILLE pour finir.

Les mobilisations qui ont déjà été réalisées n'ont pas eu de suite. Ça veut dire qu'aujourd'hui il faut de la conjonction d'un certain nombre d'éléments.

La CTM a voté à l'unanimité la nécessité d'un plan chloredécone. Cela veut dire que les parlementaires aussi ont leur rôle à jouer. C'est-à-dire que si on veut du fonds spécial d'indemnisation pour les victimes de l'empoisonnement par ces pesticides, il faut que les parlementaires, députés et sénateurs, puissent monter au créneau.

Il est juste de parler de la misère accordée à la Martinique et à la Guadeloupe (un peu plus de 96 millions). Les polynésiens qui ont été empoisonnés lors des essais nucléaires de Mururoa, sont en train de demander 840 millions à l'Etat français, parce qu'ils considèrent qu'il faut prendre en charge les personnes atteintes du début à la fin. Si ce n'est pas possible en Polynésie, il faut les emmener et prendre cela en compte. Ils dépensent des sommes folles aujourd'hui sur ces cancers.

Le nouveau président de la Polynésie est en train de discuter avec le gouvernement. Donc ça veut dire qu'il y a la possibilité de faire des « lyannaj » sur des peuples qui ont été empoisonnés. Donc, la loi programme voulue peut contenir tous ces éléments de financement pour pouvoir discuter. Et aucun des parlementaires locaux, de quelque bord qu'ils soient, ne peut soutenir à l'assemblée que ce n'est pas justifié.

D'ailleurs, la délégation d'outre-mer, regroupement de 54 parlementaires dirigé par DEVIRIMAN de la Guyane, est extrêmement sensibilisée sur cette question. On parle en effet de la Guadeloupe et de la Martinique, mais ils sont en train de découvrir que les agriculteurs mongs, principalement parce que ce sont eux qui font de l'agriculture depuis les années 74 en Guyane, ont utilisé le Dymex.

Et lorsque le Dymex, vendu par les bâtiments guyanais tenus par un béké martiniquais, a été interdit d'utilisation, les agriculteurs sont allés en prendre au Suriname et au Brésil où il n'y avait pas ce type de manifestations.

Et puis, l'autre point important est que les antillais qui sont de l'autre côté de la mer,

demandent à aller faire le test, parce qu'on sait qu'aujourd'hui que cela passe la barrière placentaire et que les enfants sont atteints et que ceux qui sont là-bas le sont peut-être aussi. Ils doivent donc obtenir aussi la possibilité de faire les tests gratuitement et sans ordonnance lorsqu'ils sont en France.

Le Maire demande si quelqu'un a quelque chose d'autre à ajouter.

Monsieur MILLION DESVIGNE explique que ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il y a eu tout un logos qui a été véhiculé pendant des dizaines d'années, une espèce de récit comme quoi on ne pouvait pas faire sans la banané, sans le chloredécone, et que c'était vital pour l'économie et le développement de la Martinique. Au point de criminaliser les actions des personnes qui ont voulu se battre pour qu'il n'y ait pas ce non-lieu, pour qu'il y ait une prise en compte dans la population, et que ce combat contre ce pesticide, le chloredécone, se soit aussi inscrit dans le combat de tous les pesticides.

Parce que comme cela a été dit, Lyannaj a le chlordécone, mais il y a le glyphosate et il n'y a pas spécialement d'études pour le moment qui expliquent le cocktail molotov que cela peut être sur les corps, entre le chloredécone, le glyphosate et les différents pesticides.

Et il y a une criminalisation quelque part des guerriers de la vie, de ceux qui se sont battus pour que justement à un moment donné, on pèse sur les questions de non-lieu, sur la question des réparations, sur les questions de justice.

Sauf que, les criminels ce ne sont pas ceux qui se battent dans ce combat-là pour qu'il y ait justice et réparation. Les criminels, ce sont ceux qui ont employé ce pesticide, car dès la fin des années 70, toutes les données scientifiques étaient claires. Tout était déjà écrit. Il y avait déjà toutes les notions qui étaient connues par tout le monde même au plus haut sommet de l'État français.

Et pourtant, quand ça a été interdit aux États-Unis en 1977, ça s'est poursuivi chez nous. Il y a eu des dérogations et après ces dérogations on ne sait toujours pas si des stocks ont été encore écoulés. Donc les criminels, ce ne sont pas ceux qui se battent pour qu'enfin il y ait justice et réparation. Et la question fondamentale de la massivité de la réponse que le peuple martiniquais doit apporter, qu'elle soit institutionnelle, syndicale, politique, militante, et de la population en général, n'est pas un effet d'annonce, ni un coup d'épée dans l'eau.

Effectivement, pour le moment on s'attaque au chloredécone. Il y a le problème des sargasses et autres questions qu'il va falloir aussi traiter. Donc c'est un combat qui s'inscrit dans la durée et sur toutes les thématiques qui peuvent entraver la population dans sa volonté et dans sa liberté à s'approprier son espace naturel.

Et Monsieur MILLION DESVIGNE pense qu'il faut aussi inclure dans le débat public cette notion de pollueur-payeur et que l'on est assez timide pour le moment sur cette question-là. On invente la notion de la victime payeuse, c'est-à-dire que c'est le contribuable pour le moment qui paie les mises aux normes, les mises en conformité, les plans chloredécone etc. Oui l'État est coupable, mais il n'y a pas que lui. Pour le moment les pollueurs sont exempts de cette réparation-là. Et dans une société du XXI^e siècle, c'est non seulement inadmissible mais ce n'est pas tenable pour la démocratie.

C'est pour cela que ce combat du chloredécone est un combat fondamental pour les générations présentes et futures.

Monsieur MILLION DESVIGNE conclut en disant que nous ne sommes que des locataires de cette terre, et quand le problème du chloredécone se pose en Martinique, il ne faut pas croire que le pesticide n'impacte pas à l'extérieur de l'île. Et si l'on est conscient qu'il faille justement préserver la Martinique, que c'est un pays magnifique, il faut aussi prendre conscience qu'il n'y a qu'une seule terre, que l'on ne vit que sous un seul et même toit. Et quand on détruit une partie de la Martinique, on détruit aussi une partie de la terre, et on se détruit soi-même.

Le Maire donne la parole à Monsieur BARCLAY, qui pour conclure, remercie encore une fois la municipalité de les avoir écoutés très attentivement, mais aussi pour le travail qu'elle a effectué puisque Monsieur PINVILLE a fait remonter nombre de propositions que Lyannaj aurait souhaité avoir. Ce serait bien le formaliser également.

Et puis, il ne faut pas être dupe non plus, avec un ministre qui est de plus en plus présent et qui fait des annonces. Mais "Sé vèglaj ki la". Donc il faut être très combatif, très veillatif, et tout ce que le camarade David a dit rentre dans le cadre-là.

Monsieur D'ORLEANS demande encore deux petites minutes pour ajouter que dans le cadre du combat, ils vont évidemment tenter de mener la semaine ici, mais effectivement lorsqu'il a été question de front social et politique, ce front inclut non seulement l'ensemble des maires mais aussi les députés et sénateurs.

C'est dans ce cadre-là qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer tous les députés ou leurs représentants qui font un travail au niveau des parlementaires des "DOM", et au-delà avec un certain nombre d'organisations françaises et aussi internationales mais démocratiques en France.

L'objectif est de faire en sorte que ce ne soit pas simplement l'information qui passe ici, mais d'avoir une mobilisation d'ampleur à la même période durant la semaine de mobilisation, tant ici qu'en France.

L'association est également en communication avec les camarades de Guadeloupe pour essayer d'élargir le plus possible le combat.

Le Maire remercie les intervenants que le Conseil municipal a reçu avec plaisir. Il dit être personnellement bien sensibilisé au problème de l'ensemble des pesticides en général, et particulièrement du chloredécone, qui se pose sur l'île. La municipalité fera tout pour pouvoir les accompagner dans cette démarche. Il pense que le personnel prendra un jour de congé pour pouvoir les accompagner dans cette semaine de mobilisation, et que la mairie fermera peut-être un jour.

Il espère aussi que le peuple martiniquais sera sensibilisé par ce travail long et difficile. Sensibiliser aujourd'hui la population martiniquaise à quelque chose qui l'intéresse n'est pas toujours évident. Mais il tentera de faire passer le message au sein du personnel communal. La démarche n'est pas la fermeture de la mairie, mais de prendre un jour de congé. Si un jour de congé est pris, effectivement le Maire pourrait prendre la responsabilité de fermer la mairie un jour. Donnant donnant. Il faut aller dans ce sens. Chacun porte véritablement sa croix. Il faut avoir une volonté.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si le jour de congé qu'il préconise sera inclus dans cette semaine de mobilisation ou choisi à un autre moment.

Le Maire répond par l'affirmative. Si le personnel prend un jour de congé, ça veut dire que c'est un jour de travail durant lequel il sera en congé. La commune par ailleurs peut aussi faire l'effort de ce jour dont demande le comité. C'est là le combat. Il est pour dire « Martinique ville morte ». Mais l'ensemble des martiniquais doit être conscient de ce problème qui les concerne tous.

Il n'a pas fait le test et espère que tous ici iront le faire. La prochaine fois qu'il ira au laboratoire, il demandera à le faire. Il y va régulièrement, mais malheureusement on ne le lui a jamais proposé.

Le Maire et le conseil municipal remercient à nouveau beaucoup les intervenants.

APPEL DES ELUS

Avant de passer au point N°2, et recevoir d'autres invités, le Maire propose puis procède à l'appel des élus.

Le Conseil municipal compte 20 présents et il peut donc délibérer valablement. En absence d'objection, Monsieur Fred PONCHATEAU est élu secrétaire de séance.

Le Maire propose ensuite de passer sans tarder au point suivant de l'ordre du jour qui est la « Présentation d'une œuvre de l'artiste KHOKHO-RENE-CORAIL pour une potentielle acquisition par la ville ».

2 - PRESENTATION D'UNE OEUVRÉ DE L'ARTISTE KHOKHO RENE-CORAIL POUR UNE POTENTIELLE ACQUISITION PAR LA VILLE.

Le maire propose aux deux invitées de se présenter au Conseil municipal.

Monsieur Bruno MARIETTE prend la parole et présente Madame Christiane LECURIEUX, propriétaire de l'œuvre, et Madame Cécile MAUDUIT, restauratrice d'œuvres qui a, entre autres, restauré les œuvres présentes ici même dans la salle de délibération. Il laisse ensuite la parole à Madame LECURIEUX qui souhaite proposer l'œuvre en question à la vente.

Madame LECURIEUX salue l'assemblée, se présente et relate avoir eu cette œuvre parce que Khokho RENE-CORAIL était un ami de ses parents. Il est venu un jour à leur maison et la leur a donnée. Ils l'ont gardée très longtemps sans en faire quoi que ce soit. Elle n'a jamais été restaurée comme en témoigne son état. Ses enfants ne sont pas intéressés ni sa famille non plus. Elle aimerait, et c'est son ressenti, que cette œuvre soit vue par un maximum de personnes parce qu'elle la trouve particulièrement belle. C'est la raison pour laquelle, elle se présente aujourd'hui devant le Conseil dans l'intention de la lui vendre. Elle laisse ensuite la parole à Madame MAUDUIT.

Le Maire ajoute, avant que celle-ci ne prenne la parole, que c'est rare de présenter des œuvres devant les conseils municipaux, particulièrement celles d'artistes martiniquais, que ce soit de Khokho RENE-CORAIL ou d'autres. Et pour vraiment avoir une interprétation de l'œuvre de l'artiste, il a été fait appel aux compétences de Madame MAUDUIT qui a effectivement déjà travaillé aussi bien pour la ville à l'époque de l'exposition de Khokho RENE-CORAIL, que pour la Fondation Clément.

Madame MAUDUIT salue l'assemblée et explique avoir en fait été contactée par Madame LECURIEUX pour la restauration de cette œuvre qui est une œuvre quand même assez particulière dans le travail de Khokho dans toutes ses recherches. Elle l'intitulerait la Sainte-Famille, tout simplement. Il a beaucoup travaillé sur les thèmes des animaux, les chèvres, les taureaux, les chevaux etc. Mais représentant, des thèmes aussi dans l'émotion comme ça avec la famille, elle n'en connaît pas beaucoup, même très très peu.

Il y a dans le livre qui a été édité sur Khokho RENE-CORAIL des dessins préparatoires (des fusains) que l'on pourrait attribuer à cette œuvre. Elle a fait une photo d'un d'entre eux, mais tout le monde peut regarder cet énorme livre sur son œuvre.

Donc ce soir, on voit le tableau dans son jus après de nombreuses années où il a été stocké comme c'était possible, bien sûr sans norme de conservation. Ce qui explique son aspect blanchâtre et qui nuit quand même à sa lisibilité, à son esthétique.

Et donc, son objectif est d'enlever cet aspect blanchâtre pour avoir une lisibilité parfaite du tableau. Elle a fait un test de restauration qui se trouve en bas à gauche de l'œuvre, c'est le carré en bas à gauche où il y a un peu plus d'intensité dans le traité, dans les couleurs et dans la matière.

En fait tout l'ensemble du tableau, qui a déjà été dépoussiéré, va reprendre une dynamique identique.

C'est tout ce qu'elle peut dire pour argumenter sur l'acquisition du tableau. Son travail se fera au fil du temps, quand Madame LECURIEUX lancera les opérations. Et l'œuvre pourra être restauré

pour novembre par exemple.

À une intervention hors micro, vraisemblablement sur la technique utilisée, elle répond que l'artiste travaillait beaucoup sur des panneaux, des isorels ou des agglomérés, parce que c'est ce qu'il trouvait chez les commerçants. Et il travaillait avec du béton. Et il sculptait sa surface, il dessinait... mais c'était vraiment du spontané. Il installait différentes couches de son matériau, son béton, et après il jetait des matériaux, donc du white spirit, des décolorants et il flambait ces matières au chalumeau. Et on voit certains aspects dans le tableau, où il y a une vitrification. Ça apparaîtra beaucoup plus quand ce sera nettoyé.

Madame Hortanse HAUSTANT GARLIN s'étonne de ne pas voir la signature de l'artiste sur le tableau. Et après que Madame MAUDUIT lui ait confirmé que l'œuvre n'est pas signée, elle demande si en conséquence sa valeur serait moindre, ce qui à quoi Madame MAUDUIT répond par la négative.

Madame HAUSTANT GARLIN affirme toujours avoir entendu le contraire, à savoir qu'un tableau non signé n'a pas la même valeur.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond qu'à sa connaissance, pour avoir discuté avec Khokho notamment dans ses derniers instants, celui-ci lui avait parlé de ses tableaux. Et il y en a pas mal sur lesquels on ne trouvera pas sa signature parce que celle-ci est intégrée à l'œuvre.

Madame HAUSTANT GARLIN affirme avoir reçu de l'artiste à l'époque un tableau sans signature.

Madame MAUDUIT explique que sa signature effectivement se lit, qu'elle est intégrée à sa matière. Il n'y a vraiment que lui qui travaille comme ça, surtout en Martinique. Il a eu des élèves. Il y a des gens qui ont repris un peu cette technique, mais sa matière c'est lui. Donc effectivement il n'y a pas de signature, mais en fait elle est dans chaque trait, dans chaque centimètre carré.

Le Maire remercie Madame LECURIEUX d'avoir proposé ce tableau à la ville de Trois-Îlets et demande indirectement si elle l'a proposé à d'autres communes.

Madame LECURIEUX répond par la négative. Il était important pour elle que cette œuvre revienne à la ville. Elle ne l'a donc pas proposée à d'autres mairies ni à d'autres personnes. Son but est qu'elle soit vue le plus possible. Elle ne sait pas comment l'expliquer parce que quand elle la regarde ça lui procure une grande émotion. Elle espère que ce sera la même chose pour tous ceux qui la verront. Ce n'est pas la peine qu'elle reste enfermée chez elle et qu'elle soit la seule à la regarder. C'est la raison pour laquelle elle le propose à la vente.

Le Maire ajoute que le tableau représente une forme de baptême à ses yeux. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Khokho était très proche du monde religieux. Il ne sait pas si le curé PERMAL ou ceux qui étaient ici à l'époque ont eu une incidence sur lui, mais il a beaucoup travaillé avec le curé PERMAL.

Le Maire demande ensuite à Madame LECURIEUX d'annoncer le prix qu'elle souhaite avoir pour ce tableau, et celle-ci répond proposer 17 000 €.

Au cours d'échanges hors micro, Monsieur SAINTE-ROSE demande si le tableau a fait l'objet d'une évaluation.

Madame LECURIEUX explique que le prix qu'elle propose résulte d'une discussion entre madame MAUDUIT et elle sur la valeur du tableau. Peut-être que s'il était vendu plus cher cela marcherait, mais c'est la référence ici pour elle.

Madame MAUDUIT précise ne pas être du tout experte en art, ni en Khokho bien sûr. Mais, elle a été témoin de différentes transactions faites autour de l'œuvre de Khokho, elle a travaillé sur l'exposition qui s'est déroulée à la Fondation Clément, elle a aussi été intermédiaire à l'occasion d'achats. C'est sur ces bases, en fonction de ses connaissances, des moments qu'elle a partagé à

cette époque-là, et surtout de la dimension et du thème, qu'elles se sont arrêtées à cette évaluation à 17 000 €.

Monsieur Albert André PINVILLE dit que lors de discussions en bureau élargi, Monsieur Serge PAIN a bien indiqué que les tableaux de Khokho se vendent entre 20 000 et 25 000 €. Compte tenu du prix demandé, soit 17 000 €, il aimerait connaître le cout de la restauration.

Hors micro, Madame MAUDUIT répond puis confirme à Monsieur PINVILLE que le tableau sera vendu restauré, et donc que si la ville décide de l'acquérir elle n'aura pas de frais de restauration à payer.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Madame ROUVEL rappelle à Madame LECURIEUX ses propos selon lesquels ça lui tient à cœur parce qu'elle a une certaine émotion par rapport au salon, par rapport à Khokho, et dit partager elle aussi de son côté cette émotion parce que Khokho a offert ce tableau à sa famille (LECURIEUX). Et on connaît Khokho. On sait comment il vivait, comment il est mort, donc ça lui pose un problème de voir vendre l'œuvre.

Madame LECURIEUX répond que c'était un ami de ses parents, qui venait chez elle et qui était avec eux. Elle se dit désolée, mais exprime n'avoir aucun problème à le vendre à la ville. Parce que premièrement elle ne pourra pas le donner à la municipalité, et deuxièmement ça l'embête parce que si elle le garde chez elle, il va disparaître dans la mesure où elle a un certain âge, que ses enfants ne s'en occupent pas, ne sont pas intéressés et n'aiment pas la peinture.

Monsieur SAINTE-ROSE intervient pour demander si le débat à venir entre élus sur la question, se fera en présence de Madame LECURIEUX.

Le Maire répond par la négative et demande s'il y a d'autres questions avant de demander à Mesdames MAUDUIT et LECURIEUX de prendre congé d'eux et de leur expliquer que le Conseil municipal se décidera ultérieurement.

L'assemblée les remercie, notamment Madame LECURIEUX pour cette volonté de céder à la ville de Trois-Ilets un tableau de Khokho RENE-CORAIL, enfant de la commune. Que ses enfants, pour l'instant, ne se préoccupent pas de l'art, ça c'est aussi un problème martiniquais. On sait effectivement comment vivait Khokho. Chez-toi c'est chez moi, chez moi c'est chez toi. On sait comment les choses se passaient chez lui.

Le Maire remercie à nouveau ces dames en leur précisant qu'elles seront tenues informées incessamment sous peu de la décision du Conseil municipal. Ces dernières remercient à leur tour l'assemblée avant de quitter la salle.

Le Maire, en rappelant que la Commission Culture et le service Culturel proposent aussi d'acquérir une autre œuvre, souligne le fait que l'acquisition d'une œuvre d'art n'est pas évidente. Cela l'est encore moins dans ce cas particulier, puisqu'il porte le même nom que l'artiste.

La ville n'a quasiment jamais acheté d'œuvre. Les 4 tableaux de Khokho dont elle dispose lui ont été cédés par l'artiste.

L'assemblée doit donc regarder de près cette affaire. Le Maire ne demande pas de décider ce soir de ce qui pourrait être proposé ou pas, tel que dire par exemple que l'on aurait souhaité l'avoir gratuitement dans la mesure où il a été donné au propriétaire etc.

Contrairement à ce qui se passait hier, les collectivités font de plus en plus ces actes d'acquisition d'œuvres d'art, parce qu'il y a des artistes Antillo-Guyanais, dont Khokho, l'un des premiers et des plus grands d'après ce qu'on dit.

Maintenant il faut savoir ce que l'on dit et ce que l'on fait. C'est exactement comme pour

Lyannaj et le chloredécone. On veut que tout le monde soit dépollué, on doit maintenant manifester, mais peut-être qu'on n'aura personne pour pouvoir le faire véritablement. Lier le geste à la parole n'est pas toujours évident.

Le Maire préconise que le Conseil municipal de la rentrée de septembre puisse vraiment répondre à cette offre d'une œuvre de Khokho RENE-CORAIL.

Il est fort possible que d'autres œuvres soient aussi proposées puisque que l'artiste en a donné à X personnes. L'ambition de la ville est d'avoir une salle d'exposition de Khokho. Ça aussi il faut l'intégrer. Tout pays, toute ville qui a des artistes nés dans son territoire, met en place ce genre de salles pour ceux qui sont reconnus, dans quelque domaine que ce soit, la photo, l'appareil photographique etc. Dans le monde entier on trouve les œuvres d'artistes qui ont été achetées à un certain moment et parfois revendues, voire prêtées à d'autres villes. Il faut donc savoir ce que l'on veut.

Le Maire préconise donc cela pour la rentrée de septembre, sachant que chacun a son point de vue sur l'achat d'œuvres d'art ou pas, et demande si quelqu'un veut dire quelque chose.

Monsieur René GALY exprime deux réserves. La première est qu'on dit qu'il s'agit d'un tableau de Khokho, que la signature y est intégrée. Mais c'est une œuvre d'art et une œuvre d'art n'a de l'intérêt et un prix que lorsqu'elle est signée. C'est extrêmement important pour lui, comme cela l'est aussi pour certains de ses collègues.

Il dit aussi que d'un côté on sait comment Khokho vivait. Il donnait, c'était un gars très généreux. Cela le gêne donc en quelque part que madame LECURIEUX vende ce qui lui a été donné. Elle a parlé d'émotion et ça la regarde. Mais ça le gêne.

Et puis la restauratrice n'est pas une experte, et elle le reconnaît. Ils ont décidé d'évaluer le tableau. Monsieur Serge PAIN qui est un de ses grands amis à lui dit que les tableaux de Khokho se vendent à tel prix. Mais lui non plus n'est pas expert. Il demande donc si l'œuvre a été expertisée ? Tout ça c'est important et puis c'est de l'argent public. Pour toutes ces raisons il s'abstiendra.

Monsieur Albert André PINVILLE rejoint la position de Monsieur GALY. Il faut d'une expertise du tableau pour connaître sa valeur. Le plagiat existe, mais on voit que c'est le style Khokho. Alors il faudra demander une expertise qui permettra d'évaluer le tableau. Et alors il y aura trois solutions. Ou la ville accepte de prendre le tableau au niveau expertisé. Ou elle l'achète mais « à moins, moins ». Et la troisième solution est de dire qu'elle ne veut pas l'acheter, mais souhaite le recevoir sous forme de don, charge à elle de payer la restauration.

Le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur Bruno MARIETTE pour clôturer les débats. Celui-ci propose d'apporter quelques éléments concernant une œuvre en général et l'œuvre de khokho en particulier.

Premièrement il est faux de dire qu'une œuvre non signée n'a pas la même valeur qu'une œuvre signée. (Monsieur MARIETTE dit s'excuser de vouloir quand même casser un certain nombre d'idées préconçues). La signature n'intervient en rien dans la valeur et la cotation d'une œuvre.

Deuxièmement, sur l'expertise potentielle d'une œuvre, il n'y a pas d'expert en Martinique apte aujourd'hui à expertiser une œuvre au niveau local. Pour avoir échangé entre autres avec Monsieur Florent PLASSE, le responsable des expositions de l'habitation Clément, il n'y a pas de marché de l'art à proprement parler en Martinique.

Comment donc évaluer une œuvre de Khokho au regard d'une cotation qui n'existe pas. On n'est pas chez Drouot. Très peu d'artistes martiniquais ont fait évaluer leurs œuvres chez Drouot, Hector CHARPENTIER par exemple et peut-être une œuvre de Victor ANICET. Le marché de l'art c'est l'offre et la demande.

Pour parler de Khokho maintenant, il pense que la question que les élus devraient se poser

est savoir quelle place ils donnent à Khokho et quelle place on lui donne au regard de l'art en Martinique. Quelle est son importance au niveau de l'art Martiniquais.

Monsieur MARIETTE explique se permettre d'intervenir parce qu'il a entamé une thèse il y a plusieurs années de cela sur Khokho RENE-CORAIL, ce qui lui a permis quand même de travailler sur les œuvres de l'artiste, de travailler sur sa place au niveau de l'art en Martinique, et aussi de voir à quel prix étaient vendues les œuvres d'artistes contemporains.

Et si une comparaison est possible, il croit qu'il serait intéressant justement de comparer les prix de vente des tableaux de khokho aux prix de vente actuels d'artistes contemporains qui n'ont ni la même importance ni la même histoire d'un artiste comme Khokho RENE-CORAIL.

Il n'est pas l'agent de Madame LECURIEUX mais il dirait que sa proposition est dérisoire par rapport au prix de vente actuel des œuvres d'artistes contemporains qui n'ont pas la place et l'importance de Khokho au niveau de l'art en Martinique. L'artiste est iléen effectivement. Tout le monde le connaissait. Il donnait des œuvres etc., et c'est vrai que dans l'émotion on peut dire beaucoup de choses. Mais l'art n'est pas que ça. L'art c'est « quelle est la place de cet artiste ? ». Et celui-ci est fondamental dans l'histoire de l'art Martiniquais. C'est l'un de ceux avec l'Atelier 45 qui ont coupé avec l'art doudouiste. Ce sont eux qui ont vraiment placé la Martinique au centre des préoccupations de l'art.

Cet artiste est fondamental, il faut tenir compte de cela. La décision que prendra la ville de Trois-Ilets quant au coût d'achat de l'œuvre, va justement donner une sorte de la, une sorte d'orientation, parce que c'est ainsi que le marché de l'art se construit.

Si la ville de Trois-Ilets achète une œuvre de Khokho à un prix bas, cela va tirer le prix des œuvres de Khokho vers le bas. Inversement, et il n'a pas dit qu'il faut acheter l'œuvre à 17 000 €, mais plus le prix sera élevé plus cela va tirer les œuvres de Khokho vers le haut, parce que la prochaine œuvre sera regardée aussi à l'aune du prix de cette vente-là.

Pour conclure, Monsieur MARIETTE s'excuse de s'être longuement exprimé, mais il tenait quand même à donner aux élus ces éléments d'information concernant Khokho et son œuvre.

Monsieur Willy HABRAN trouve très juste et très bien tout ce qu'il vient d'entendre. La valeur des œuvres de Khokho n'est effectivement pas en train d'être remise en cause. Tout le monde ici a aimé Khokho de par l'homme et de par ce qu'il dégageait. Mais on est sur un autre plan d'observation. C'est-à-dire qu'un ami qui reçoit l'œuvre de quelqu'un, qui est très ému, et qui pour une raison X ne voudrait pas que cette œuvre se détériore et voudrait s'en débarrasser, eh bien, par amour pour cet homme qui a fait ce cadeau, il pense que la meilleure des choses est de faire un don. C'est sentimental. C'est le cœur qui parle. Comment vendre quelque chose qui vous a été donné. Cela, il ne le comprend pas.

Le Maire explique ne pas vouloir entamer cette discussion aujourd'hui. Les élus disposent des vacances pour pouvoir interroger les gens autour d'eux. Il n'y a pas le couteau sous la gorge ce soir. Demain il y a une décision du Conseil municipal à prendre, et il ne veut surtout pas influencer ni X ni Y dans l'acquisition du tableau de Khokho RENE-CORAIL.

Pendant ces deux mois et demi, ils ont à son avis largement le temps de s'interroger et de connaître effectivement le prix des tableaux vendus lors de l'exposition de l'Habitation Clément. Des tableaux que l'artiste avait aussi donnés y ont été vendus et cela devrait leur permettre de se faire une idée du prix et de faire le choix de l'acquisition ou du don, de l'émotion ou autre de quelqu'un.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, dans la droite ligne de ce que dit le Maire, rappelle qu'il y a une commission Patrimoine et Culture et qu'il est prévu dans le programme qu'il y ait un Centre culturel Khokho RENE-CORAIL. Alors ce serait l'occasion justement... peut-être que c'est le message qui est donné là aussi puisqu'on parle d'acheter ou de ne pas acheter, de faire un don ou de restaurer. Là n'est pas la question. Elle croit que là, c'est se dire ce soir qu'il y aura un

Centre culturel Khokho RENE-CORAIL, et se demander quelle orientation sera donnée pour que la visibilité de l'image de Khokho RENE-CORAIL, de l'homme et de l'artiste soit représentée à travers ses œuvres, dignement dans la collectivité aux Trois-Ilets.

Le Maire laisse ensuite la parole à Madame ROUVEL qui ramène le débat sur l'aspect budgétaire. Si elle venait à le faire, ce serait la première fois que la ville achèterait une œuvre d'art. Elle sait qu'il y a des comptes spéciaux pour cela. Il faut donc déjà vérifier que le budget le permette, et voir avec le Trésor Public quel compte spécial mobiliser pour cela.

Le Maire répond qu'il faudra prendre des Décisions Modificatives, parce que pour pouvoir faire des acquisitions il faut bien sûr avoir les moyens et le prévoir au budget, tout cela si la commune décide d'acheter. Et des négociations pourraient être menées avec le propriétaire, parce que Khokho allait chez les parents de Madame LECURIEUX auxquels il a fait ce cadeau.

3 -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023.

Le PV du Conseil municipal a été envoyé comme d'habitude par mail aux élus, et figure dans le dossier papier que chacun d'entre eux dispose.

Le Maire s'il y a des observations à faire sur ce document signé par Madame Marielle BOCALY.

En l'absence de question et d'observation, le Maire met aux voix le PV du conseil municipal du 15 mai 2023 qui est voté à l'unanimité des membres présents.

4 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SOCIETES : SYLL'SNACK, JO SAND PIZZAS, MAGESTE, LE CORAIL D'OR, HERVE TELEPHE, CAZA DELHIA, MA CUISINE CREOLE, MANGROV'ECO.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'assemblée avait déjà opté dans un premier temps pour une réévaluation des occupations temporaires, non pas pour égaler mais se rapprocher de plus en plus du prix du m² aux Trois-Ilets.

Certains élus avaient demandé également de revoir parfois les surfaces véritablement utilisées ou consommées par ces personnes à qui la ville a donné une AOT.

Le Maire ajoute que comme pour les quatre boxes du front de mer, il sera notifié dans les nouvelles conventions, que conformément à la loi, il n'y a pas de fonds de commerce créé sur une autorisation d'occupation temporaire. C'est le domaine public qui est loué, et il ne donne pas droit à un fonds de commerce.

Quelqu'un essayait effectivement de vendre à un autre occupant. Aussi, dans la convention il doit être précisé que nulle vente n'est possible. Nulle vente d'AOT ou de changement de gérant ou de choses de ce genre ne doit pouvoir se faire.

Le Maire demande bien aux élus s'ils sont d'accord sur ce point, afin que les choses soient précises auprès des gens, parce qu'il y a toute sorte de choses aujourd'hui.

Quelqu'un qui voit un autre disposer d'un local ou du sable de la ville, se développer, devenir gérant et monter éventuellement une société, peut vouloir acheter celle-ci et même créer un système de monopole d'une même activité aux Trois-Ilets.

Le Maire ne pense pas que les membres du Conseil municipal accepteraient de regarder les gens s'organiser pour devenir quasiment les seules et uniques Miko de la ville – Miko dans le sens commerce. Il veut que l'assemblée soit claire sur cela.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si cela veut dire que lorsqu'une activité est pérenne, on ferme et on passe à autre chose.

Le Maire explique que ce n'est pas dans ce sens-là. Ça a failli arriver avec Coco Fly. Non la personne s'en va et veut vendre son activité à quelqu'un qui a déjà quasiment la même. En laissant faire, la collectivité permet à une même famille, à une même personne de se retrouver dans ce domaine avec la même activité, et avec quasiment tout ce qui tourne autour.

Monsieur SAINTE-ROSE qui n'a toujours pas compris, prend le cas tout simple de quelqu'un qui arrive en fin de bail sur un même emplacement, et demande si cette personne ne peut pas transmettre son activité à quelqu'un d'autre.

Le Maire ajoute « et qui exerce quasiment la même activité ».

À une intervention hors micro qui vraisemblablement dit qu'il est possible de transmettre le pas de porte, Monsieur SAINTE-ROSE répond qu'il n'y a pas de pas de porte, que c'est différent là et qu'il peut vendre son activité.

Monsieur MENIL ajoute qu'il ne peut cependant pas vendre son nom commercial. Il faut que cela soit requalifié, ou ne soit pas monnayé. Il peut vendre son stock...

Le Maire l'interrompt pour dire qu'il parle là du fonds de commerce. Cette personne peut vendre son matériel à quelqu'un d'autre. Pour mieux se faire comprendre il prend un exemple. S'il y a deux Carrefour Express sur la commune et que l'un d'eux décide d'acheter l'autre, cela reste du domaine privé. Mais si ces deux établissements se trouvent sur la plage et que la ville permet cette opération, il en résulterait une situation de monopole, dans un contexte où le reproche qui est fait au politique est que « sé toujou Bernard HAYOT qui Ni tout bagay ».

Monsieur Fred PONCHATEAU qui veut s'assurer avoir bien compris, demande s'il est exact de dire que quelqu'un qui a une activité sur la plage, peut vendre par exemple son fonds de commerce mais pas les locaux. Mais si une tierce personne veut se réinstaller dans ces locaux doit demander l'autorisation à la mairie. Le Maire n'ayant pas compris l'idée de la réinstallation, il prend un exemple sur le front de mer. A savoir qu'un des commerçants du front de mer vend son matériel, celui qui achète ne peut pas s'installer dans le local sans l'autorisation de la mairie, puisque le local appartient à la ville. Et l'autre ne peut ni le vendre ni le louer.

Le Maire prend deux cas de figure. Le premier est que la ville peut faire quitter le local à celui qui ne paie pas son loyer. Il ne paie pas, cela ne rentre plus dans les plans de la ville, c'est une autorisation d'occupation temporaire et le moment arrivé il est prié de partir.

Le deuxième cas de figure est que c'est la personne qui s'en va. À ce moment-là, la ville est tenue de faire un appel à candidature. Des offres sont faites et la ville attribue le local. Maintenant si quelqu'un achète le matériel, il le fait à ses risques et périls parce qu'il n'est pas dit que la ville lui attribuera le local.

L'objectif ici est d'éviter que les mêmes personnes se retrouvent à avoir plusieurs activités sur des plages différentes, d'éviter que ce soit toujours la même personne. Il peut y avoir des activités identiques mais pas avec la même personne. Et il n'est pas question ici de pas de porte (pour confirmer une nouvelle intervention de Monsieur MENIL).

Monsieur SAINTE-ROSE demande ce qu'il en est dans le cadre de la sous-location, et le Maire répond que de toutes les façons, la sous-location est interdite, même si elle est pratiquée.

Monsieur Robert RENE-CORAIL revient sur le problème de sous-location pour confirmer son interdiction. Et il invite Monsieur SAINTE-ROSE à transmettre, s'il en détient, les éléments prouvant l'existence d'une sous-location.

Concernant la mise à disposition des locaux, même si quelqu'un laisse son local, il y a toujours un nouvel appel à projets pour celui-ci. La ville n'attribue pas directement les locaux, même si la commission sait qu'il y a des gens qui essaient de passer par cette voie. Maintenant cette dernière fait son travail sans opacité, avec sérieux et transparence surtout. Il n'y a aucune transmission directe de local sans appel à projets.

Pour ce qui est des loyers, les nouveaux tarifs votés en Conseil municipal, et acceptés par les commerçants (réponse à Monsieur SAINTE-ROSE), figurent dans le tableau transmis aux élus.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître les raisons pour lesquelles il y a des durées d'occupation différentes (2 et 5 ans), et savoir si c'est volontaire.

Monsieur Robert RENE-CORAIL explique qu'en principe la durée est de deux ans. Mais à la demande de certains commerçants, notamment par rapport à leurs négociations avec leurs banques, la commission peut quelques fois permettre d'aller jusqu'à cinq ans, pour leur permettre d'avoir accès à un crédit. Les banques sont en effet souvent frileuses face aux AOT. Cela permet d'apporter une garantie supplémentaire à la personne qui veut s'installer.

Le Maire fait une rapide analyse du tableau et confirme que la durée d'occupation est bien de 2 ans sauf pour Madame MORJON (5 ans) qui doit investir.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions.

Madame ACCUS-ADAINÉ souhaite juste comprendre le « *Locaux ». Elle voit un astérisque après Hervé TELEPHÉ, Kaza Délhia... et la mention « *Locaux » en dessous du tableau.

Monsieur Florent PATRICE répond que l'astérisque sert à préciser s'il est question d'AOT ou de locaux. Lors de la dernière révision des AOT des locaux, le constat a été fait que la tarification des AOT n'est pas la même que celle des locaux (9,20 €/m²). C'est donc pour bien distinguer les personnes qui occupent des locaux et celles qui sont sur les AOT.

Le Maire ajoute « qui sont propriétaires de leurs locaux ». Syll Snack est propriétaire de son local, et la ville lui loue le terrain. Il en est de même pour Mageste (la maison de crêpes à l'Anse Mitan).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA aimeraient éclaircir les échanges parce qu'elle l'impression qu'ils n'arrivent pas bien à se comprendre sur le sujet. C'est très clair là, deux personnes sont en AOT, et les autres sont dans des locaux où ils payent un prix au m². Et les autres ils payent le terrain. AOT, on paie le terrain.

Le Maire explique que pour les locaux c'est toujours de l'AOT. On est toujours en autorisation d'occupation temporaire, parce que c'est un domaine public. Le bord de mer n'est pas un domaine privé de la commune. C'est un marché couvert que la ville avait créé, et voyant que ce n'était pas l'endroit adéquat pour cela, il a été transformé en cinq box dont un pour l'Office de Tourisme.

Madame ROUVEL demande où se situe Mageste.

Le Maire répond que c'est à l'Anse Mitan, à la rue des Anthuriums, après la Langouste. C'est la partie en plancher de l'extérieur du restaurant où on mange les crêpes. C'est une surface communale que la ville loue donc.

Madame ROUVEL revient sur le renouvellement et demande confirmation qu'il prend effet au 1er avril 2023 au moment les tarifs ont changé, et que les occupants sont à jour de la redevance au 31 mars.

Monsieur Florent PATRICE répond que dans le renouvellement, l'application des nouveaux tarifs prenait effet le 1er avril, et ceux dont le contrat s'est terminé à la fin du mois de décembre

restent sur l'ancien sur la période du 1er janvier au 31 mars, pour basculer ensuite sur le nouveau tarif.

Le Maire demande alors s'ils sont à jour au 31 mars 2023. Le fait d'écrire à jour de sa redevance est-ce que cela veut dire au 31 mars 2023.

Monsieur PATRICE répond par la négative car leurs redevances sont terminées à la fin du mois de décembre. Pour encaisser il faut émettre les titres et comme ils n'ont pas encore de convention, cela veut dire qu'ils sont à jour au 31 décembre 2022.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA rejoint un petit peu Madame ROUVEL, si elle comprend sa question. Il y a deux parties de tableau. Une avec l'ancien tarif jusqu'à une certaine date, et l'autre avec le nouveau tarif. Mais au milieu pour les deux, c'est marqué "A jour de sa redevance". Alors son interprétation est que du 1er avril 2023 jusqu'au 31/12/2025 par exemple, Syll Snack est à jour de sa redevance. Si on regarde le tableau tel quel, c'est ce qu'on comprend.

Madame ACCUS-ADAINNE demande si cela veut dire que la personne a déjà payé en avance.

Echanges divers hors micro durant lesquels le Maire répond par la négative.

Monsieur Florent PATRICE explique que dans le tableau, la période de convention indique la date de début et la date de fin de la convention. Donc pour se repérer dans le tableau, lorsqu'on prend la première ligne, cela veut dire qu'à la fin du mois de décembre la personne est à jour de sa cotisation.

Le Maire ajoute que ce que Monsieur PATRICE Florent dit c'est que tant que la convention n'est pas signée le Trésor ne peut pas encaisser. Syll Snack par exemple est à jour de sa redevance au 31 décembre 2022. Du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, étant donné qu'il n'y avait pas de convention, il n'y a pas eu de paiement puisqu'on ne pouvait pas émettre de titres recettes. La ville a voté un nouveau tarif à partir du 1er avril et il n'y a pas de rétroactivité de prix de loyer.

Par contre il est possible de faire un titre de recette sur l'ancien tarif puisque la convention s'arrêtait au 31 décembre 2022. Maintenant il faut faire une nouvelle convention qui va intégrer la période du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, avec l'ancien tarif et une autre convention du 1er avril 2023 au 31 décembre 2025 avec le nouveau tarif voté à partir du 1er avril 2023.

Monsieur Robert RENE-CORAIL complète ce que dit le Maire en rappelant que le Conseil municipal a bien voté de nouveaux tarifs. Donc il fallait bien gérer cette transition entre les anciens et les nouveaux tarifs, pour ne pas repartir sur une convention avec les anciens tarifs où il aurait fallu attendre. C'est tout simplement ça.

En l'absence d'autres questions, le Maire met aux voix le renouvellement des AOT qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Liste des AOT

Entreprises	Surface Occupée	Mt mensuel	Mt annuel	Période de convention	Situation financière vis-à-vis de la ville
SYLL'SNACK	80,00 m ²	83,00 €	996,00 €	1/01/2023 au 31/03/2023	A jour de sa redevance
		320,00 €	3840,00 €	1/04/2023 au 31/12/2025	
MAGESTE	83,25 m ²	83,25 €	999,00 €	1/01/2023 au 31/03/2023	A jour de sa redevance
		291,38 €	3496,50 €	1/04/2023 au 31/12/2025	
TELEPHE HERVE*	38,50 m ²	172,14 €	2065,68 €	1/01/2023 au 31/03/2023	A jour de sa redevance
		354,20 €	4250,40 €	1/04/2023 au 31/12/2025	
KAZA DELHIA*	38,50 m ²	165,00 €	1980,00 €	1/03/2023 au 31/03/2023	A jour de sa redevance
		354,20 €	4250,40 €	1/04/2023 au 28/02/2025	
MA CUISINE CREOLE *	38,50 m ²	354,20 €	4250,40 €	01/7/2023 au 30/06/2028	A jour de sa redevance
MANGROV'ECO *	21,03 m ²	166,00 €	1992,00 €	1/05/2021 au 31/03/2023	A jour de sa redevance
		193,48 €	2 321,76 €	1/04/2023 au 30/04/2024	

5 - CONVENTION D'AOT ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE CARAÏBE PRICE DES TROIS-ILETS EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARKING EN CAILLASSE, PAS EN BETON, NI DE BITUME SAUF POUR L'ACCES ET LA CLOTURE DE SECURITE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville dispose de la parcelle H360 à Vatable. La société Caraïbe Price qui a des difficultés de parking et de surveillance pour son personnel, a donc sollicité la commune pour provisoirement trouver une solution. La ville a proposé de louer une partie de terrain sur laquelle ne sera utilisé ni le bitume ni le béton, mais uniquement de la caillasse, dans la mesure où c'est l'Espace Sud qui a la compétence pour réaliser une extension de la zone économique.

Ça rapporterait 20 760 € par an à la municipalité. On pourrait juger ce montant excessif, mais c'est le prix.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande confirmation que ce sera aussi une AOT.

Le Maire confirme que ça rentre bien dans le cadre d'une AOT. Et à une question hors micro il répond qu'il s'agit du terrain nu et que la collectivité n'a aménagé quoi que ce soit.

En absence d'objection, il met aux voix la convention d'AOT entre la ville et la société Caraïbe Price qui est voté à l'unanimité des membres présents.

20 000 €/an, ça va se ressentir dans le prix de la marchandise.

6 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT " DEMARCHE ACCUEIL QUALITE COMMERCE - SERVICES ET MARCHES" - PRE DIAGNOSTIC DU MARCHE COUVERT DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce dossier est suivi par Messieurs Florent PATRICE et Robert RENE-CORAIL. La ville va signer avec la CCIM une convention pour pouvoir réaliser une expertise de son marché.

Le Maire fait lecture du rapport de présentation du dossier et rappelle que cette opération est cofinancée par le Fonds Social Européen au titre de l'appel à projets REACT EU, dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de covid19, qui se termine au 31 décembre 2023.

Au terme de sa présentation, il demande s'il y a des questions.

Monsieur Serge SAINTE-ROSE demande si cette convention d'accompagnement est limitée uniquement au marché ou si elle s'adresse aux autres activités commerciales.

Monsieur Robert RENE-CORAIL répond que cette Démarche Qualité existe déjà pour les commerces sédentaires. Plusieurs établissements ont ce label sur le territoire, et d'autres vont recevoir cette distinction. L'objectif est d'étendre ce dispositif aux commerçants non sédentaires, donc au marché couvert.

Tout cela entre dans le cadre de la redynamisation du centre bourg vu l'importance des marchés couverts en la matière (réponse à Monsieur SAINTE-ROSE intervenu hors micro). Un diagnostic est actuellement en cours sur tout le fonctionnement du marché couvert, et il devrait permettre de donner des éléments pour apporter des améliorations.

Le Maire souligne que la ville signe systématiquement avec la Chambre de Commerce des dossiers avec accompagnement. Et on peut même parler des Chambres puisque la Chambre des Métiers va aussi apporter son concours sur l'aménagement de l'hôpital de demain.

Hors micro, Madame ROUVEL fait remarquer au Maire qu'il est écrit que la convention se termine au 30 septembre alors qu'il a parlé du 31 décembre.

Le Maire répond qu'il faut consommer et payer avant le 31 décembre 2023, et demande s'il y a d'autres questions.

Madame ROUVEL aimerait connaître la suite qui sera donnée à ce pré-diagnostic par rapport aux projets en cours.

Monsieur Robert RENE-CORAIL répond que les résultats de ce diagnostic sur le marché couvert devraient permettre de donner des outils d'amélioration de ce fonctionnement. Et il faudra bien prendre des mesures qui devront être validées en Conseil municipal et surtout respectées par l'ensemble des élus.

Le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de travaux mais d'ingénierie.

Monsieur SAINTE-ROSE prend la suite des propos du Maire en ajoutant que c'est une continuité avec le projet d'aménagement de la place et des travaux, puisque des travaux sont prévus, et demande ensuite à connaître le timing et le phasage.

Le Maire explique que c'est un apport en ingénierie. Ça va entrer dans le cahier des charges qui sera établi demain pour l'amélioration après travaux du marché. Ce n'est qu'un début. Mais il faudra de ça. C'est plus la partie commerciale des choses. La Chambre de Commerce joue son rôle

à ce moment-là, à savoir créer une attractivité dans les différents marchés couverts de l'île.

Madame ROUVEL constate que c'est noté que la ville doit désigner un référent par rapport à cette convention, et aimerait savoir s'il s'agit de l'administratif ou de l'élu, puisque le maire a parlé de Messieurs RENE-CORAIL et PATRICE en début de présentation.

Le Maire répond que c'est fait. Monsieur Florent PATRICE et Robert RENE-CORAIL sont les référents. Cela se passe avec le service de Développement économique, donc Monsieur Florent PATRICE, et la commission qui avec Monsieur Robert RENE-CORAIL analyse tout cela.

Monsieur Robert RENE-CORAIL signale que lors de la dernière commission, l'information a été transmise aux membres qui étaient présents.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite s'assurer qu'elle a bien compris ce qui a été dit, à savoir que la CCIM participera « activement » financièrement au projet-programme de revitalisation du centre bourg de la collectivité, mais sur la partie « marché » dans son cadre propre.

Le Maire répond par la négative et rappelle que pour l'instant c'est de l'ingénierie, elle participe financièrement sur le plan de l'ingénierie, mais pas sur le plan des travaux.

Pour donner un exemple précis Monsieur Robert RENE-CORAIL explique qu'ils vont pouvoir par exemple accompagner la ville sur la mise en place d'un règlement de marché.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix cette convention d'accompagnement qui est votée à l'unanimité des membres présents.

7 - ACTUALISATION DE LA DELEGATION AU MAIRE DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES - FIXATION DU MONTANT MAXIMUM DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE.

Le Maire indique que l'objet de ce point est de porter à 2 millions d'euros la ligne de trésorerie qui jusque-là était à 700 000 €.

Il laisse ensuite la parole au DGS qui salue l'assemblée avant d'entamer sa présentation.

Le point a pour objet d'actualiser la délégation de pouvoir au Maire, puisque dans la délibération prise le 2 juin 2020, en son point numéro 20, délégation était donnée au Maire de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal. Et ce montant n'a jusqu'ici pas été déterminé.

Il s'agit ce soir d'acter une limite qui permettra au Maire de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie de la ville.

Jusqu'ici celle-ci s'élevait à 700 000 €. Mais par rapport aux chantiers et aux travaux en cours pour lesquels la ville doit faire des avances de fonds en attendant que les financements ne rentrent, il est proposé de mobiliser la ligne de trésorerie à hauteur de 2 millions d'euros pour cette année 2023, et d'acter au niveau des délégations que la limite soit fixée à 2 millions pour l'avenir.

Monsieur SAINTE-ROSE, partant du fait qu'effectivement la ligne de trésorerie s'élevait habituellement à 700 000 €, aimerait connaître les raisons de ce changement, et le type de préfinancement auquel cela correspond, puisque c'est du préfinancement en fait en attendant les subventions.

Le Maire explique que cela concerne tous les gros travaux (l'avenue de l'impératrice, le centre multi activités, la signalétique touristique...). Il s'agit de montants importants qui sont financés par les fonds européens et autres. Dans la mesure où tant qu'on n'a pas payé on n'est pas remboursé, les 700 000 € habituels que la ville consommais ou non, sont trop justes pour éviter des intérêts moratoires à payer aux entreprises.

La ville a mis une ligne d'emprunt sachant que l'objectif n'est pas de consolider. Aujourd'hui, les taux en termes de ligne de trésorerie sont plus faibles que ceux des emprunts, aussi bizarre que cela puisse paraître. Les taux d'emprunt ont tendance à augmenter, alors qu'en ligne de trésorerie, les taux sont moindres. Il y a -1 % sur le taux de trésorerie par rapport à un taux d'emprunt.

Il faut donc utiliser au mieux la trésorerie. Jusque-là la ville votait effectivement 700 000 €, qu'elle consommait et remboursait. C'est pourquoi elle n'a jusqu'ici pas consolidé, alors qu'il y a des communes qui font des lignes de trésorerie et qui consolident ensuite en emprunts. Donc Trois-Ilets ne l'a jamais fait car si elle fait une ligne de trésorerie, c'est pour permettre d'avoir des fonds sur des opérations cofinancées.

Le Maire met ensuite aux voix le nouveau montant de la ligne de trésorerie qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Il dit ensuite que ce n'est pas sûr que les 2 millions soient atteints, et qu'il essayera de gérer au mieux pour qu'il n'y ait pas d'intérêt à payer sur les lignes de trésorerie, puisqu'il y a les subventions.

8 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LE PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cela fait des années que la ville y travaille. Elle veut utiliser les moyens les plus sophistiqués et des études ont été réalisées dans ce sens.

Cela passe surtout par les réseaux souterrains, et il a fallu avec Orange récupérer les liaisons entre le bourg des Trois-Ilets, l'Anse Mitan et l'Anse à l'Ane à partir des chambres de tirage de France Telecom ou d'Orange. Ce travail a été réalisé par l'entreprise C2E.

Ce système de vidéo-surveillance coûte 307 000 €, et la ville est maintenant prête à demander la CTM une subvention, solliciter l'Espace Sud en complément au titre du fonds de concours, le reste étant communal.

La ville dispose des autorisations nécessaires. Une gendarmette s'est déplacée et a fait des études, parce qu'il faut passer par les services de l'État pour avoir l'autorisation de filmer et de garder le film pendant un mois. Après quoi il faut le déduire.

Hors micro, Monsieur SAINTE-ROSE demande à connaître les secteurs couverts par ce système.

Le Maire répond qu'ils seront les suivants :

- le bourg, c'est-à-dire la place du bourg et la place du front de mer.
- L'Anse Mitan à savoir la zone de la Langouste, l'entrée de l'Anse Mitan (rond-point), la plage de l'Anse Mitan (proximité Barracuda), l'entrée de Budget, la marina, et toute la partie entre Anse Mitan et la Pointe du Bout.
- Et Anse à l'Ane où on se limite au parking, l'important étant l'arrivée de la navette maritime et le parking.

La ville a fait le choix de caméras qui relèvent les numéros de voitures, ce qui permettra de verbaliser ceux qui ne respectent pas les stops.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si la route qui va vers l'Impératrice Village en passant par la plage derrière le Bambou sera aussi couverte.

Le Maire répond par l'affirmative, en précisant que cela n'ira pas jusqu'à l'Impératrice Village. C'est le choix de la gendarmerie. Le plus important pour eux est de pouvoir relever les numéros de véhicules.

Le maire met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Organismes	Taux	Montant
CTM	25,00 %	76 967,25 €
CAESM (Fonds de concours)	30,15 %	92 819,22 €
COMMUNE	44,85 %	138 082,53 €
TOTAL HT		307 869,00 €

9 - APPEL A PROJETS / LOCATION D'UN LOCAL ESPACE MARCHE FRONT DE MER DU BOURG.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit du local sur le front de mer qui hier était occupé par un bar (Le Cactus), et qui fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de demandes.

Sur invitation du Maire, Monsieur Robert RENE-CORAIL présente le sujet.

Il y a effectivement énormément de demandes, et en toute transparence il y a un appel à projet pour ce local. La commission a décidé de garder l'esprit restauration pour le front de mer, mais sans définir de projet. Elle laisse l'initiative aux candidats qui devront cependant innover par rapport à ce qui existe déjà sur place.

(Echanges hors micro inaudibles)

Le Maire revient sur le nombre de demandes de location pour ce local, qui tourne autour des 200, et annonce que l'appel à projets va être republié sur le site de la ville, avec comme objectif d'attribuer ce local à la rentrée de septembre.

Mais dans la mesure où un certain nombre de personnes avait déjà déposé leurs dossiers et commençait à manifester de l'incompréhension quant au silence de la ville, un courrier leur sera adressé leur demandant de confirmer qu'ils ont bien déposé leurs dossiers et qu'ils n'ont rien à rajouter.

Face à la forte croissance des demandes et après avis de la commission, le Maire explique avoir jugé préférable de faire passer ce dossier devant le Conseil municipal afin que les élus en aient la pleine connaissance, sachent que c'est parti et que des propositions sont faites.

L'option de la commission est de rester, non pas dans un bar, mais dans la restauration. Le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour aller dans ce sens.

Monsieur Robert RENE-CORAIL rappelle aux élus qu'ils disposent du cahier des charges qui a été rédigé avec le service Marché et dans lequel figurent tous les critères de sélection.

Le Maire ajoute qu'afin que les choses soient claires, ce cahier des charges sera à nouveau adressé à ceux qui ont déjà déposé leurs dossiers en leur expliquant quoi faire, qu'ils veulent ou non ajouter quelque chose.

Monsieur Robert RENE-CORAIL répète que tous ceux qui ont déposé leurs dossiers avant l'appel à projets vont recevoir un courrier les informant de cet appel et ajoute que de toute façon, tous les candidats sont reçus par la commission dès lors que leur dossier est conforme. C'est-à-dire que si on parle de restauration et que quelqu'un propose une épicerie, son dossier n'est pas recevable, comme tout marché public.

Madame ACCUS-ADAINÉ rebondit sur la notion de conformité, et souhaite savoir si en cas de non-conformité un délai est oui ou non accordé pour la mise en conformité.

Monsieur Robert RENE-CORAIL ne peut pas donner de réponse. Les dossiers seront de toutes les façons analysés par le service Marchés, et il appartiendra aux élus de se prononcer.

Le Maire considère que si ça ne correspond pas à ce qui est demandé, on ne peut que rejeter. Il n'y a pas d'autres solutions. C'est de la restauration avec un certain nombre de données. Vu le nombre de demandes pour ce petit local, il faut faire très attention.

Madame ROUVEL demande si le cahier des charges comporte une clause sur la qualité de la candidature par rapport à la restauration, c'est-à-dire si l'accent est mis sur le fait que ce soit un professionnel ou quelqu'un en formation ou encore quelqu'un qui est quand même dans une posture professionnelle. Parce qu'on peut avoir affaire à un candidat qui n'a pas cette posture professionnelle de restaurateur et qui va "tchocqueur". Il faut quand même de quelque chose de sérieux sur le bord de mer.

Le Maire (comme Monsieur Robert RENE-CORAIL) répond que c'est écrit dans le cahier des charges. Il fait lecture de l'extrait correspondant, pour arriver à la conclusion que ce n'est pas pour un « tchocqueur ».

Par contre, le problème de l'animation du front de mer par les commerçants, cher à certains élus, est pris en compte. Un courrier sera à nouveau adressé à ceux qui y sont déjà. Et pour celui ou celle qui sera retenu, il y aura dans la nouvelle convention une partie animation où il devra faire une proposition, expliquer comment il pense animer son restaurant pour avoir de la clientèle.

Monsieur René GALY insiste pour sa part sur le côté innovant, qui est extrêmement important de son point de vue. Il faut que ça change de l'ordinaire.

Monsieur Robert RENE-CORAIL répond que la commission a retenu ce critère dernièrement.

Le Maire demande aux membres du Conseil leur avis sur ce critère de l'innovation. Ce n'est donc pas le Poulet/frites, le court-bouillon de poisson, le ti-nain/morue. Il peut bien y en avoir mais dans le cadre de l'animation du restaurant. Il y a des jours pour ça.

Mais il insiste sur le fait qu'on ne puisse pas demander à un commerçant qui n'a que 200 € de recettes par jour d'animer. Il faut être clair là-dessus. Il faut animer, mais il n'est pas là non plus pour couler qui que ce soit. On a fait un choix un jour, mais quand la personne n'a que 200 € de recettes, il ne voit pas comment elle pourrait payer 350 € d'animation. Donc, maintenant il faut que les gens se regroupent pour pouvoir payer les 350 €. C'est une question de volonté. C'est comme le Lyannaj pour lutter contre le chloredécone. Il y a quatre commerçants, ils doivent pouvoir se regrouper pour pouvoir payer le musicien.

On parle beaucoup de Sainte-Luce. Mais le Maire de Sainte-Luce a payé les vigiles les premiers jours pour s'occuper de la barrière qui permet d'éviter que les voitures ne passent devant le restaurant durant les repas. Un jour il leur a dit qu'il ne pouvait plus payer, et ils ont tous refusé de le faire. Et celui qui l'a fait, "Yo dyi ou sé an makoumè, sé la comen ki pou péyé sa".

Tous les restaurants, Aglaé et compagnie existent depuis très longtemps, et ça s'est perpétué avec la famille HENRI et compagnie. Et ces gens-là sont de part et d'autre de la rue. Ils ont leur «machin » sur la plage mais ils ont le restaurant en face. Et ils ne veulent pas payer, c'est pourquoi à Sainte-Luce on voit passer des voitures devant les clients.

Et lorsqu'on regarde le nombre de couverts qu'il y a là-bas, on ne peut pas exiger de quelqu'un qui n'a même pas 200 € de recettes qu'il paye un orchestre. Donc ce sera précisé malgré tout pour que ces commerçants se regroupent afin qu'ils puissent payer les artistes.

Lorsque le local a été attribué à Monsieur TELEPHE ce dernier a dit, en accord avec son cousin, que ce dernier viendrait très souvent se produire. Mais ce cousin ne le fait jamais sauf quand la commune paye.

Le Maire met aux voix le rapport sur l'appel à projets pour le local du front de mer du bourg qui est voté à l'unanimité des membres présents.

10 - CREATION DE POSTE AU 1ER AOUT 2023.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il y a une obligation légale que la plupart des communes ne respectent pas.

La loi impose en effet la mutualisation en Communauté d'Agglomération. À une certaine époque où il cherchait des postes de mutualisation, le Maire avait préconisé qu'il y ait des archives Espace Sud pour l'ensemble des communes, avec l'embauche d'un "catégorie A" qui gérerait les archives pour les 12 communes, et des catégories B ou C dans les communes pour transmettre ces archives à l'Espace Sud. Mais ça n'a pas marché. Messieurs Rodolphe DESIRE et Louis CRUZOL n'y étaient pas favorables.

Aujourd'hui, la ville a des archives dans sa Mezzanine dont une partie est interdite d'accès aux personnels. Il faudra donc les faire descendre afin de pouvoir les gérer comme l'impose la loi.

Pour ce faire, il y a une employée qui a réussi à son concours de rédacteur, et donc dans l'organisation de la collectivité il faut créer des postes que ces personnes avec leurs grades pourront occuper et permettre ainsi à la collectivité de respecter ce que demande l'Etat.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix cette création de poste qui est votée à l'unanimité des membres présents.

11 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ANTERIEURES A L'EXERCICE COURANT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les factures doivent arriver avant le 31 janvier de l'année suivante pour être rattacher à l'exercice précédent (les rattachements). Et lorsqu'elles arrivent après, il faut d'une autorisation du conseil municipal pour les régler.

On pourrait dire que ça ne se faisait pas hier et "Aprézan sa ka fèt". C'est que l'Etat est de plus en plus tatillon sur le paiement des factures, parce que maintenant ces personnes sont mises au débet, c'est-à-dire qu'ils payent de leurs poches ce qu'ils ne devraient pas payer.

La ville a dans ce cas 114 000 € d'impayés :

- 74 000 € qui correspondent l'achat des hectares de terrain à Vatable en face de la maison de retraite. Soit 700 000 € sur 10 ans payés l'Etablissement Public Foncier Local qu'il faut maintenant rembourser. Le titre de recette étant arrivé après, donc il faut donc maintenant payer les 74 000 €.
- SBM c'est une facture de 11 943,76 € pour les copieurs.
- GIG c'est pour le logiciel.
- Editing interentreprises pour la publication des marchés.

- SEMSAMAR c'est pour solder le dossier sur l'aménagement de la place.
- Ingéfra pour des montants en retard sur l'aménagement de l'avenue.

Donc pour payer ces factures, il faut obligatoirement passer devant le Conseil municipal.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA demande des précisions sur la localisation du terrain situé en face de la maison de retraite.

Le Maire répond que c'est là où il y a les bœufs, les campêches etc. La ville l'a acheté après par l'intermédiaire de l'EPFL. Elle finit de rembourser en 2025. Il reste donc 2022, 2023, 2024 et 2025 à payer.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix le paiement des factures antérieures à l'exercice courant, qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Liste des factures à payer

FOURNISSEUR	DATE DE FACTURE	NUMERO DE FACTURE	MONTANT
EPFL (PORTAGE PARCELLE H N°231 HABITATION VATABLE)	31/12/2022	ECHEANCE 7	74 123,49 €
SBM	30/12/2022	11F2207927	11 943,76 €
BODET DROM	06/12/2022	62022002675	338,40 €
GIG	26/12/2022	FAC85252	3 820,83 €
EDITING INTERENTREPRISES	12/07/2021	F21072004	585,90 €
EDITING INTERENTREPRISES	01/12/2021	F21113709	390,60 €
SEMSAMAR	17/12/2020	SITUATION N°10	3 716,13 €
SEMSAMAR	01/04/2019	SITUATION N°9	14 511,88 €
INGEFRA	09/12/2019	U7892	1 790,41 €
INGEFRA	14/12/2022	000318	3 269,32 €
TOTAL			114 490,72 €

12 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2023 DE LA REGIE AUTONOME MARINA POINTE DU BOUT.

Sur invitation du Maire, Madame Valérie HIERSO salue l'assemblée et rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de voter une modification budgétaire pour la régularisation de la TVA de 2019, suite à une demande de la DGFiP. La déclaration qui avait été faite ne couvrait en effet pas l'intégralité de la TVA due, et la DGFiP a demandé de régulariser.

Pour ce faire la régie a proposé un jeu d'écritures comptables qui inclut des annulations et des diminutions sur certains chapitres du budget.

Elle propose au titre du fonctionnement :

- d'annuler le virement à la section d'investissement qui était prévu pour 5 257,18 €
- de diminuer les dotations aux amortissements de 1 558,92 €
- d'inscrire la régularisation des écritures de TVA en charges exceptionnelles pour 8 295 €
- Et en recettes, d'inscrire en produits exceptionnels liés à la TVA déductible 1 479 €.

Pour ce qui est de l'investissement, en dépenses elle propose de diminuer les frais d'études de 6 816 € et propose en recettes de diminuer les dotations aux amortissements de 1 558,82 € et d'annuler le virement de la section de fonctionnement de 5 257,18 €, ce qui permet d'avoir une demande de modification équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Voilà globalement pour dégager donc le montant de 8 295 € qui étaient requis par rapport à la demande de la DGFiP.

Le Maire ajoute que la ville paie la TVA et qu'en 2019. Suite à un mauvais calcul dans le cadre de ces paiements, il y a un manque de 8 295 €, à payer à l'État sur les recettes que la ville devait payer de 2019, ce qui n'est pas rien. Donc elle les paie en 2023.

Il fallait pour cela passer par un jeu d'écriture. Et une élue a posé la question de savoir ce qu'il est prévu de faire, si on diminue la dotation aux amortissements, lorsqu'il faudra véritablement passer l'écriture des dotations lors de l'établissement du Compte Administratif 2023. On sera effectivement devant le vrai à ce moment, à savoir si le total des recettes permet d'avoir un montant d'amortissement.

Lorsqu'on prévoit les amortissements c'est par rapport à l'équipement, aux immobilisations dont on dispose. Le montant d'amortissement prévu est mis dans le budget et transféré la même année en investissement, puisqu'on l'utilise pour investir. C'est pour cela qu'il y a ce jeu d'écriture.

Maintenant, le vrai c'est lorsque l'on fait le Compte Administratif de l'année. Dans le CA de 2023, il faudra rattraper ces 8 295 € et faire d'ici la fin de l'année une nouvelle DM. Il faudra pouvoir passer cette écriture.

A une question hors micro, le Maire répond que non et qu'il faut trouver dans les recettes mais que Madame HIERSO a déjà commencé à cumuler des recettes nouvelles.

Madame HIERSO précise que ça va commencer à la mi-juillet. La marina va effectivement collecter des recettes de touche. Mais pour une première évaluation sur la saison ça aurait dû rapporter 3 200 € sur le début 2023. Donc ce n'est pas vraiment ce qui va permettre de couvrir les 8 295 €, mais elles le feront au moins une partie.

La redevance de touche correspond à la somme payée par les excursionnistes professionnels extérieurs qui viennent sur le bassin pour embarquer des passagers à la demi-journée.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis met aux voix la DM N°1 de la marina qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Réaffectation de crédits

	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			Total
Chap. 77	Produits exceptionnels		1479,00
	778	Autres produits exceptionnels	1479,00
DEPENSES			Total
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		-5257,18
	023	Virement à la section d'investissement	-5257,18
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		-1558,82
	6811	Dotations aux amort. ses immos incorporelles et corporelles	-1558,82
Chap. 67	Charges Exceptionnelles		+8295,00
	678	Autres charges exceptionnelles	+8295,00
			Total
			0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTE			Total
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation		-6816,00
	021	Virement de la section d'exploitation	-6816,00
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		-5257,18
	28188	Autre	-5257,18
DEPENSES			Total
Chap. 20	Immobilisations incorporelles		-1558,82
	2031	Frais d'études	-1558,82
			Total
			0

13 - REMBOURSEMENT D'UN INDU DE BON VACANCES CAF.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une personne qui a reçu son bon de vacances, qui en a fait une photocopie et l'a donnée à la ville. La collectivité s'est faite avoir avec la photocopie. Et la CAF lui a demandé de rembourser la part CAF payée sur la photocopie.

La ville a vainement lutté durant des années (depuis 1999), mais la CAF n'a pas lâché. Elle avait aussi demandé à cette personne de rembourser mais celle-ci a refusé de le faire. Comme quoi, même de ce côté-là il y a aussi fraude, il ne faut pas se faire d'illusions.

Le Maire met aux voix le remboursement des 170,77 € d'indu à la CAF qui est voté à l'unanimité des membres présents.

14 - CESSION DE LA PARCELLE N° D580 AU PROFIT DE MADAME DOLORES SERRURIER EPOUSE CORANDI ET SON EPOUX JEAN ERICK CORANDI.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce dossier avait déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, et les services de France Domaine avaient évalué le terrain à 39 900 €.

Ces personnes ont sollicité une diminution du prix, dans la mesure où il s'agit d'un terrain enclavé. Le Service des Domaines ne se déplace plus. Il regarde sur Géoportail et donne un prix, « C'est tel prix pour le bourg ».

La municipalité a effectivement la possibilité d'augmenter ou de diminuer le prix de l'évaluation. Ces personnes avaient proposé 150 €/m² mais le Bureau propose 170 € pour tenir compte de l'enclavement du terrain et de la proximité du cimetière.

Le Maire demande leur avis aux élus, et il s'ensuit des échanges hors micro.

Il demande ensuite s'il y a des objections sur la décision du bureau pour 170 €.

En l'absence d'objection, il met aux voix la proposition du Bureau qui est votée à l'unanimité des membres présents.

15 - PROJET DE TRANSFERT DES PARCELLES DES 50 PAS GEOMETRIQUES AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville doit donner un avis par rapport à tout ce qui pourrait être transféré à la CTM.

Le Maire propose d'analyser les plans qui ont été adressés aux élus, en partant du quartier de l'Anse à l'Ane pour finir à Poterie.

Anse à l'Ane

Sur la partie Anse à l'Ane, il n'y a pas eu d'objection.

Toute la bande bleue est propriété municipale. Le carré bleu à l'intérieur du rouge est une surface déjà vendue. Et dans le reste de ce carré, il y a effectivement les maisons REUNIF et SIMON.

Cela signifie que demain, l'acquisition se fera pour ces personnes auprès de la CTM, et non plus auprès de l'agence des 50 pas.

Habitation Anse Mitan

Toute la partie rouge sera aussi transférée. Tout ce qui est en gris est propriété privée. Le bleu à l'intérieur du rouge signifie que c'est en pourparlers de vente.

Pour se situer, ce qui se trouve derrière, en photo et en couleur, c'est l'Impératrice Village.

La partie allant du devant de l'Impératrice Village jusqu'à la plage sera gérée par la CTM, et celle qui est en plage le serait par le Conservatoire du littoral.

La ville ferait une observation sur ce dernier point en émettant le souhait que l'ensemble soit géré par la CTM, parce qu'obtenir demain un aménagement par l'hôtel et autres risque d'être compliqué.

Il faut savoir que quand cet organisme d'État dispose en effet d'un bien, il est très difficile de pouvoir le faire bouger et le faire évoluer. Et en même temps le Conservatoire du littoral ne dispose

pas de moyens et laisse aux communes et autres le soin de gérer.

Le Maire demande s'il y a des objections quant à l'observation de la ville.

Monsieur SAINTE-ROSE demande qui est propriétaire lorsque l'on parle de transfert à la CTM.

Le Maire répond que c'est toujours l'Etat.

Monsieur SAINTE-ROSE continue en concluant que l'Etat est propriétaire et la commune gère.

Le Maire répond par la négative. C'est-à-dire que malheureusement l'Etat ne gérant pas, les communes se retrouvent quasiment dans l'obligation de faire la police. Et la CTM prendra le relai de l'Etat à partir du 1er janvier 2025. Ce ne sera plus l'Agence des 50 pas.

Aujourd'hui pour une cession on va à l'Agence des 50 pas, mais à partir de cette date l'aménagement et autres seront l'affaire de la CTM.

Monsieur SAINTE-ROSE, après avoir remercié le Maire, le questionne sur le rapport avec l'explication de texte donnée par Monsieur EMONIDES lors du dernier Conseil municipal, sur la mise à disposition pour les personnes vivant dans des sites considérés comme menaçant gravement les vies humaines.

Le Maire répond qu'on y arrivera pour des endroits que l'Agence des 50 juge de menaçant gravement les vies humaines. Ce n'est pas le cas sur l'Anse à l'Ane et l'Anse Mitan.

Et de concert, Monsieur SAINTE-ROSE commençant sa phrase le Maire lui donnant d'emblée la réponse : Donc cela veut dire que lorsque la ville a son projet d'aménagement de son territoire..... elle va s'adresser dorénavant à la CTM qui va signer une convention avec elle pour cession.

Monsieur SAINTE-ROSE ne cache pas son scepticisme face à cette disposition.

A l'issue d'échanges hors micro, le Maire explique que ce sera la CTM au lieu de l'Etat. Mais il voit mal la Collectivité Territoriale gérer et faire la police de tout ça. Ce sera donc toujours la même chose. Les collectivités, les mairies vont se retrouver à le faire.

Il s'en suit une série d'échanges hors micro, durant lesquels on peut entendre Monsieur SAINT-PRIX demander si le budget qui était alloué aux 50 pas le sera à la CTM, ce à quoi le Maire répond qu'il ne sait pas comment cela va fonctionner, mais qu'il l'espère.

Anse Mitan

Sur le plan de l'Anse Mitan, on peut voir que quasiment tout est en bleu. Ce qui veut dire que ce sont des propriétés privées. Rares sont donc les parcelles qui seront transférées à la CTM jusqu'au niveau de l'hôtel Bambou.

Ensuite, en allant vers la Pointe du Bout, Trou Étienne c'est-à-dire le grand parking sera transféré à la CTM.

Les pointillés sur la plage signifient que ce sera transféré. Ce qui veut dire que la plage de l'Anse Mitan serait transférée au Conservatoire du littoral. Là aussi la ville a fait une observation disant qu'elle souhaite que ce soit transféré à la CTM.

En allant vers la Pointe du Bout, ce qui est en orange sur les deux cotés en direction du fortin, correspond à ce qui avait été mis à l'enquête publique à l'époque des zones exondées. Ce n'est donc pas la propriété des privés.

La ville avait demandé effectivement que ces parties soit transformées en 50 pas, lors de cette enquête. C'est la raison pour laquelle c'est en orange. Donc ça va être transféré à la CTM. L'intérieur est propriété privée.

On peut constater qu'il n'y a pas là de volonté du Conservatoire du littoral de gérer la plage du Méridien ou celle du Bakoua, tandis qu'il voulait le faire pour la plage de l'Anse Mitan.

Mais l'idée que la plage de l'Anse Mitan soit de la responsabilité du Conservatoire du littoral ne passera jamais aux yeux de la population.

A une question hors micro, le Maire répond que c'est l'État qui est propriétaire de la plage. C'est le DPM, Domaine Public Maritime naturel. Donc la ville fait une réserve là-dessus.

Glacy

Glacy est la partie située en bas de la crèche et de l'école maternelle. Sur cette zone, il y a une observation.

En allant vers le fond, il y a des parties privées, et il reste une partie en rouge qui doit être transférée à la CTM. Mais il y a une grande parcelle au fond, et on ne le voit pas bien avec les pointillés, mais toute cette partie est transférée au Conservatoire du littoral.

La ville fait une réserve là-dessus pour que tout soit transféré à la CTM, parce qu'il y a des gens qui habitent au fond. Et même s'il y a déjà une voirie réalisée par la ville, elle aura les pires difficultés pour reprendre cette voie demain, ou refaire un certain nombre de choses alors qu'il y a du monde au fond. Pourquoi donner devant et pas à l'arrière ?

Que tout le reste des terrains soit géré par l'ONF et autres jusqu'au quartier la Pointe, ça ne gêne pas. C'est une zone boisée. Tandis que là, une AOT avait été donnée à Monsieur CARISCO pour pouvoir exploiter pour son Kanawa.

Donc cette partie, la commission propose au Conseil municipal de demander que la zone orange aille jusque-là.

Pour ce qui est de la route, il n'y a aucun problème puisqu'elle existe. C'est bétonné ou bitumé. Et toutes les zones contre la mer sont transférées à la CTM.

Monsieur SAINT-PRIX demande si pour cette partie, les gens qui ne sont pas encore régularisés, devront donc aujourd'hui poursuivre leur dossier de régularisation auprès de la CTM ?

Le Maire répond par la négative et explique que s'ils déposent leurs dossiers avant le 31 décembre 2024, ce sera les 50 pas. Même si la demande n'est pas traitée mais déposée, c'est l'agence des 50 pas qui va la traiter, comme l'a dit Monsieur EMONIDES.

La ville fera donc cette observation, mais il n'est pas certain qu'elle ait gain de cause.

La Pointe

Toute la zone orange sera rétrocédée. Celle-ci s'arrête au Centre nautique et la ville demande d'étendre la partie CTM en y intégrant le centre, parce qu'aujourd'hui l'ONF lui loue le terrain pour 1 700 € par an.

Tout ce qui n'est pas régularisé est donc en orange. Cette précision est à l'origine de quelques interventions hors micro de Monsieur SAINTE-ROSE auquel le Maire confirme que la couleur orange signifie que ce n'est pas régularisé, et que s'il y a du bâti cela veut dire que les gens

n'ont pas déposé leurs dossiers de régularisation. Et ces personnes pourront régulariser avec la CTM.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande s'il n'y a rien à voir au niveau de la Pointe Bois d'Inde, dans la mesure où cette partie n'a pas été évoquée lorsque le quartier la Pointe a été étudié la dernière fois.

Le Maire lui répond que la Pointe Bois d'Inde n'est pas transférée à la CTM.

A une intervention hors micro, le Maire répond que Monsieur EMONIDES n'a pas dit que les parcelles non régularisées ne seront pas régularisables, mais que pour celles qui aujourd'hui ne le sont pas, les occupants le feront demain avec la CTM. Le bleu foncé sur la carte représente ceux qui ont déposé leurs dossiers, et l'orange à ceux qui ne l'ont pas fait.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation que l'agence interroge la ville sur ses intentions de préempter, lorsqu'un occupant des 50 pas qui veut régulariser sa situation fait ses démarches pour cela.

Le Maire répond que cela ne change pas, et qu'on demande d'abord son avis à la ville.

Monsieur SAINTE-ROSE ajoute que sauf que là ça va être la CTM.

Le Maire répond par la négative et explique que la CTM devra interroger la ville en cas de demande de cession. Elle se substituera à l'Agence de 50 pas à partir du 1er janvier 2025, mais si les terrains sont occupés. La personne aura à voir avec la CTM dans la mesure où la construction existe avant une certaine date.

Revenant sur l'analyse de la carte, le Maire relève qu'il n'y a que deux maisons concernés par des risques menaçant gravement les vies humaines, l'une d'elles étant celle de Monsieur Edouard HABRAN.

Remarque : la suite des échanges sur le quartier La Pointe n'est pas reprise ici dans la mesure où les échanges étaient relativement confus, dont une bonne partie hors micro. On rappelle donc pour le quartier La Pointe, le problème du Centre nautique et ces maisons concernées par les risques menaçant gravement les vies humaines.

Xavier

Pour le quartier Xavier, la commission n'a rien vu de particulier. La plupart des gens sont propriétaires, mais il reste quelques zones rouges qui seront transférées à la CTM. Le bleu foncé représente les demandes de ceux qui veulent acheter.

Le Bourg

Rien de particulier sur le bourg non plus. La plupart des parcelles sont privées.

Remarque : Monsieur SAINTE-ROSE revient sur Xavier pour signaler qu'il y avait deux maisons concernées par les risques menaçant gravement les vies humaines. Le Maire le confirme (maisons DOMERGE et BRELEUR).

Derrière Couvent

La plupart des parcelles sont privées. Donc pas d'observation non plus sur cette zone. On note cependant une parcelle concernée par les risques menaçant gravement les vies humaines, à savoir l'extension de la maison HENDERSON.

Le Bourg – 2^{ème} partie – Magasin Zéline

Sur du bourg, la deuxième partie où on parle de la rue neuve, les deux zones en pointillés correspondent à deux régularisations possibles.

La partie où se trouve « Sissi » (Madame CREPIN Marie-Colombe) à la rue neuve ne peut être vendue à partir de ce qu'avait fait la ville, c'est-à-dire l'extension permettant aux gens de faire l'acquisition des parties exondées. Donc avec ces pointillés mais elle va pouvoir être cédée à Madame COLOMBE.

C'est la même chose pour l'autre zone au fond occupée par la famille HAUSTANT. Là aussi il y a une observation.

Pour ce qui est des zones concernées par les risques menaçant gravement les vies humaines, tout ce qui se trouve dans le bleu ne peut être vendu car c'est la rivière, donc une zone inondable.

La construction au beau milieu de la rivière est le parc à cochons transformé en terrain viabilisé par Monsieur Lecamus DEFFIT.

Vatable

A Vatable, il n'y a pas eu d'observation.

On retrouve le terrain de la zone artisanale dont une partie est plantée en cannes face à la maison Vatable.

Une partie des terrains est en cours de régularisation, une autre est privée, et tout ce qui n'est pas cédé sera rétrocédé à la CTM, dont cette grande masse où le Conseil Général avait son projet de gare maritime.

La ville a fait l'acquisition de la parcelle située en face de la maison de retraite, et la partie Maison de la Canne sera rétrocédée à la CTM.

Ce qui est en orange c'est la maison de la canne. Le reste ne pose pas de problème.

Poterie

A Poterie, tout est propriété privée. Il y a une demande des parties exondées par la poterie qui serait rétrocédées à la CTM. Et tout le reste est propriété privée.

À l'intérieur, là où il y a la rue Cases nègres, ce n'est pas du 50 pas.

En conclusion, après avoir fait le tour des différents quartiers, les observations qui seront retenues seront transmises à la DEAL, à savoir les demandes de rétrocession de la plage de l'Anse Mitan, l'Impératrice Village, le Centre nautique etc.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Il demande aux élus de rassurer quand même les gens en leur expliquant qu'ils pourront toujours acheter même s'ils n'ont pas encore déposé leur dossier. Mais ce ne sera plus avec l'Agence des 50 pas. Il faut cependant qu'il y ait une maison sur le terrain sinon ce n'est pas cessible.

Madame Nathalie HABRAN pense qu'il faudrait peut-être rappeler les propos de Monsieur EMONIDES quand il disait que même si les maisons sont pointées de rouge, les propriétaires qui ont fait la demande de cession pourraient être relogés. Il faudrait peut-être le rappeler à l'ensemble des élus pour ne pas effrayer la population.

Elle prend l'exemple de Madame Virginie HABRAN qui a fait sa demande de cession même si elle est placée en zone rouge inondable. Elle a la possibilité d'être relogée comme l'a annoncé Monsieur EMONIDES.

Le Maire précise que si la vie de l'occupant est menacée l'État rachète la maison et replace cette personne en zone sécurisée. C'est ce qu'ils sont en train de faire au Prêcheur où ils replacent les personnes à l'intérieur des terres.

Monsieur PONCHATEAU évoque hors micro le cas de la commune du Lorrain qui a connu un problème similaire, où une de ses connaissances a été relogée dans les hauteurs de la ville.

Le Maire confirme ses dires, et ajoute qu'en premier lieu c'était le Macouba. Maintenant c'est le Lorrain, puis Basse- Pointe où c'est même pire car une crèche et peut-être même le cimetière sont concernés.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA souhaite savoir si l'Etat démolit ou fait un usage réglementaire d'une maison qu'il rachète.

Le Maire confirme bien que si l'Etat rachète c'est bien pour démolir, rendre à la nature. Mais il dédommage la personne soit en le relogement, soit en la payant suivant le choix de l'intéressée : "moi je ne veux pas être relogé, je pars ailleurs mais payez-moi tel montant" par exemple.

À une intervention hors micro, le Maire répond que c'est une estimation. En cas de désaccord, il est possible d'aller devant le tribunal pour tenter d'en obtenir plus. C'est le cas des expropriations. Dans ces cas, les services viennent évaluer, et en cas de désaccord, l'exproprié va au tribunal administratif pour obtenir ce qu'il souhaite pour le bien.

Le Maire rappelle ensuite que les différentes observations vont être transmises et demande si quelqu'un a quelque chose à ajouter.

Monsieur SAINTE-ROSE en lisant le texte a vu que l'article 27 de la loi d'actualisation du droit des outre-mer prévoit le transfert de propriété et non pas un transfert de gestion des terrains du domaine public de l'État à la CTM. Il souhaite donc savoir ce qu'on demande aux élus de voter puisque le transfert est automatique. Est-ce la modification des zonages ?

Le Maire répond qu'il s'agit de voter un avis circonstancié. La loi prévoit un transfert et la commune fait certaines observations. Le Conseil municipal souhaite que les plages de l'Anse Marette et de l'Anse Mitan ne soient pas transférées au Conservatoire du littoral mais à la CTM, parce que c'est la commune qui gère véritablement ces espaces. Le Conseil demande aussi que la partie Centre nautique soit non pas transmise au Conservatoire du littoral mais aussi à la CTM. Il en est de même pour la parcelle 158 de Glacy, la grande parcelle qui va vers Glacy au fond où habitent 4 personnes dont une fille LEFEVRE, en contrebas des POYAU.

Ce sont toutes ces observations qui sont votées aujourd'hui.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation qu'il n'y a pas de modification de limites des zonages à effectuer (ce que le Maire confirme), parce que c'est indiqué qu'il fallait rectifier des mises à jour des limites des zones U - UD et N.

Le DGS explique que ce dont il est question là, ce n'est pas de modifier des zonages mais de demander le maintien de certains classements. On se rend compte par exemple que sur la planche 134 sur l'Anse Mitan, ils ont proposé de modifier le classement d'une zone en la faisant passer de UD à N. Et la ville dans ce cas-là solliciterait le classement en zone UD, étant entendu

que seules les zones U et UD seront transférées à la CTM. C'est ce qui est dit dans l'article 27. De même à l'Anse Mitan, sur la planche 135, ils proposent de modifier le classement en zone N d'une partie de trou Étienne. La ville demande le maintien en zone UD qui permettra le transfert à la CTM.

Donc il ne s'agit pas de zonage mais de classement de zones existantes, déjà délimitées à proprement parler. Le seul endroit où il serait question de « revoir » un zonage ou découpage, ce serait pour intégrer la bande sur laquelle repose le Centre nautique. Puisque là il n'est pas question de reprendre toute la parcelle mais de demander simplement que la partie qui supporte le Centre nautique soit détachée et soit classée en zone UD pour être basculée dans l'escarcelle de la CTM.

Le Maire conclut que c'est ce qui est voté.

Au cours d'échanges avec Monsieur SAINTE-ROSE (hors micro), le Maire répond qu'on ne bénéficie de rien et le DGS explique que c'est la DEAL qui a approché la ville sur ce dossier et que la demande est faite aux services de l'État de maintenir certains classements en zone UD de façon à ce qu'automatiquement ils basculent en 2025 au niveau de la CTM.

Le Maire répète que c'est donc une demande, et souligne que c'est un avis de transfert qui il aura lieu qu'on le veuille ou non.

Le DGS ajoute avis favorable de transfert sous réserves.

Le Maire met ensuite aux voix le projet de transfert de parcelles des 50 pas au profit de la CTM, et celui-ci est voté à l'unanimité des membres présents.

16 - VAKANS BOD LAN ME.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le CCAS organise chaque année cette activité à côté du Friday Night. Ça fait partie des temps forts, depuis plusieurs années, de recevoir les vacanciers ainsi que la population iléenne ou autre, de mettre à l'honneur des bacheliers. Tout est englobé, et ça se passera le dimanche 23 juillet.

Pour ce faire, la commune apporterait un complément budgétaire de 8 500 € au CCAS.

Madame Carole BOULET poursuit en indiquant qu'il est important de relever que cette journée englobe plusieurs manifestations, dont la réception des bacheliers. Comparé au Friday Night, elle a presque envie de dire que Vakans bod lan mè se situe à l'opposé, puisque ce n'est pas tant le côté festif qui est mis en avant, mais véritablement la cohésion et le temps unique pour les iléens de se retrouver entre eux. Pour ceux qui sont en vacances c'est le moment de partager, le moment de retrouver les autres. On y retrouve des personnes qu'on n'a pas vues depuis plusieurs années ou qu'on avait même parfois oubliées.

Il est donc important de travailler le lien, le fameux liannaj porté de surcroît par la collectivité territoriale. Donc, la ville est dans cette lignée et ne manque pas d'accompagner sa population.

Le Maire demande s'il y a des besoins de précisions, puis met aux voix la demande de subvention complémentaire du CCAS (8 500 €) qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
Fournitures diverses	3 500,00	Participation Commune	8 500,00
Carburant	2 700,00	Participation CCAS	5 500,00
Sonorisation	1 500,00	Dons - sponsors	1 000,00
Prestation musicale	2 000,00		
Prestataire animation	3 000,00		
Sécurité	1 000,00		
Couverture sanitaire	700,00		
Autres services extérieurs	600,00		
Total	15 000,00		15 000,00

17 - DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT DU MUR DE SOUTENEMENT DE MADAME PATRICIA MATCHIONA.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette personne souhaite rapidement faire des travaux à sa charge, sous sa responsabilité, pour arrêter superficiellement les glissements qui pourraient avoir lieu à cet endroit-là.

La ville a déjà dépêché un bureau d'études pour pouvoir faire un mur de soutènement ou un système afin d'éviter que ces maisons, conçues de longue date, ne glissent soit vers la ravine soit sur la maison de Madame MOUTACHI HARDIN.

Il faudra faire des travaux importants, mais pour cela il faudrait quasiment sortir ces deux filles de là. Il n'y a pas que MATCHIONA sur les lieux, mais il y a aussi les HAUSTANT et autres.

Même si c'est rare aux Trois-Ilets, le risque de voir se produire ce genre de glissements existe. Ce dossier aurait pu bien être transmis au CCAS, mais le Maire l'a fait passer devant le Conseil municipal afin de bien sensibiliser les élus sur un lieu, même s'il s'agit d'un lieu, à Beaufond, où deux personnes habitent et où, si on ne prend pas garde, on risque de voir glisser ces maisons.

Monsieur PONCHATEAU demande si cette parcelle se trouve en contrebas de la route qui mène vers la Ferme.

Le Maire répond par la négative et tente d'expliquer de quelle zone il s'agit. Il est suivi dans l'exercice par d'autres élus devant les difficultés de Monsieur PONCHATEAU à localiser les lieux.

Monsieur SAINTE-ROSE, compte tenu de l'importance du cout du mur, demande en quoi vont consister les travaux, dans la mesure où Madame MATCHIONA ne demande une aide que pour 563 € de matériaux.

Le Maire répond qu'elle achète ses matériaux et que ce n'est pas sous la responsabilité de la ville. C'est elle qui fait ses affaires et non la commune.

(Il s'en suit des échanges hors micro inaudibles).

Le Maire dit que c'est ce montant qu'elle a demandé suivant son évaluation. Maintenant la ville étudie comment les sortir de là, sachant que ce sont des gens qui sont attachés à leur maison.

Il s'en suit de longs échanges sur l'appartenance de la maison à savoir si c'est celle de la mère ou de la grand-mère.

Le Maire met ensuite aux voix la demande d'aide de Madame MATCHIONA qui est votée à
Page 37 sur 53

l'unanimité des membres présents.

Il y a une étude à mener sur ce quartier.

18 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.

Remarque : dans la chronologie des points les subventions aux associations sportives ont par erreur été traitées avant celles de la culture.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le Maire fait une lecture partielle du tableau de demande de subvention des associations culturelles, en portant quelques précisions et/ou commentaires.

L'association "Version Hip-Hop" est nouvelle. Elle s'installe sur les Trois-Ilets et propose une nouvelle discipline.

La demande de subvention de l'association des marins-pêcheurs est reportée.

S'agissant de la demande de subvention de l'association FMI, le Maire appelle à faire très attention. C'est vraiment limite d'accorder des subventions à des associations qui sont hors du territoire. Il n'est donc pas question pour la collectivité de continuer comme ça par la suite. Il faut que les choses soient claires.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA acquiesce le fait de ne pas allouer de subventions à une association qui est hors de la ville, mais celle-ci est particulière dans la mesure où elle mène des actions en faveur des îliens. Et c'est justement la raison pour laquelle la collectivité lui accorde cette subvention, sinon elle n'en aurait pas eu.

Le Maire le confirme mais maintient que la collectivité est vraiment à la limite. C'est en précisant bien qu'elle mène des actions en faveur des îliens de l'exagone, mais aussi des étudiants se déplaçant sur l'Hexagone que la ville accorde cette subvention.

Monsieur Albert André PINVILLE informe l'assemblée que Madame Nathalia GUILLOIS lui a demandé de préciser que l'association Bois fouillé ne figure pas dans le tableau des demandes de subventions. Interrogé sur le sujet, Monsieur MARIETTE dit ne pas avoir reçu leur dossier de demande de subvention.

Monsieur MARIETTE le confirme. Bois fouillé n'a pas déposé de dossier. Monsieur BRELEUR est venu dans un premier temps avec un dossier qu'il a lui-même avoué être incomplet. Il devait en ramener un autre, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à ce jour, bien que le service le lui ait encore signalé lors de la fête de l'Anse à l'Ane. Mais il est fort possible que très bientôt l'assemblée ait à statuer sur la demande de Bois fouillé.

Le Maire en conclut que les services vont comme d'habitude intervenir auprès des associations qui ont du retard, et continue la lecture du tableau des demandes.

Dans les 6 000 € de Beaufond en mouvement, il y a le chanté Noël qu'on apprécie bien.

Pour Les Orchidées, il souligne le montant de 21 900 € et demande s'ils doivent partir en voyage. Monsieur MARIETTE précise que la demande est de 5 000 € et que c'est le budget prévisionnel qui est de 20 900 €.

Tifermasc est une association qui fait des demandes pour des actions qui le plus souvent se passent à l'extérieur de la Martinique. Les 6 000 € c'est pour leur fonctionnement.

Pour les anciens combattants, le Maire demande s'ils sont en déficit.

Monsieur MARIETTE confirme que c'était le cas pour l'exercice précédent. Ils ont dû procéder à des achats de drapeaux ou de choses de ce genre. En général la subvention qu'ils demandent chaque année sert à combler les déficits de l'année précédente.

Le Maire demande si ce sont toujours les deux mêmes personnes qui composent l'association, ce à quoi Monsieur MARIETTE explique qu'il y a de moins en moins d'anciens combattants. Mais étant donné qu'il n'est pas obligatoire d'avoir fait la guerre pour être membre de l'association, des couples adhèrent et ils ont de nouveaux membres malgré tout.

Le Maire demande s'il y a des objections puis met aux voix la proposition d'attribution de subventions de la commission culture qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Madame Stévine CELESTIN informe alors l'assemblée que Madame Nathalia GUILLOIS s'abstient pour le vote concernant l'association "réparateurs de brèches".

Monsieur MARIETTE précise qu'elle s'abstient parce qu'elle fait partie de l'association. Mais étant donné qu'elle n'est pas présidente, elle n'était pas obligée de le faire.

Le Maire conclut donc que la proposition de la Commission Culture est acceptée à l'unanimité.

Demandes de subventions des associations culturelles

ASSOCIATION	PRESIDENT/E	ACTIVITE	ADHERENTS	PROJETS 2023/2024	BUDGET 2022	EXEDENT/ DEFICIT	CULTURE			PROPOSITION COMMISSION
							SUBVENTION RECU 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2023	SUBVENTION DEMANDEE	
TOCCATA	PASCAL CAZANAS	ECOLE DE MUSIQUE	31	COURS DE MUSIQUE GROUPE MUSICAUX	21 770,00 €	2 750,00 €	1 700,00 €	48 330,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
VERSION	DAVID MILOME	ECOLE DE DANSE	41	COURS DE DANSE SPECTACLES	169 200,00 €	-27 750,00 €	0,00 €	169 940,00 €	11 000,00 €	2 000,00 €
HIP HOP FM!	PHILIPPE LACLEF	SOUTIEN AUX ILEENS DE L'HEXAGONE	153	CHANTE NWEL ARBRE DE NWEL ACTION JEUNE	6 815,00 €	0,00 €	4 500,00 €	7 450,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
BEAUFOND EN MOUVEMENT	ROLAND RENE CORAIL	ANIMATION QUARTIER BEAUFOND	16	TOURNOI DE PâQUES FETE DE LA FAMILLE SORTIES FÊTE PATRONNALE CHANTE NOËL	8 900,00 €	728,00 €	3 850,00 €	10 655,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
AMAWECA	MONIQUE DUVAL	VALORISATION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE FAUNISTIQUE	27	SITE INTERNET CONFERENCES RANDONNEES	6 739,98 €	1 597,49 €	1 500,00 €	3 090,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
FAMILLE LAIQUE LES ORCHIDEES	JOSE HENDERSON	ACTIVITES SENIORS ET FAMILLES	57	SORTIES VENTES ORGANISATIONS MANIFESTATIONS	3 664,00 €	532,79 €	2 600,00 €	21 900,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €

19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le Maire rappelle que la demande de subvention de l'association des marins-pêcheurs est renvoyée à une date ultérieure, le temps de savoir si elle relève du culturel ou de l'économique.

Il rappelle aussi que 77 800 € ont été accordés en 2022, que les demandes s'élèvent à 87 800 € en 2023, et que la commission en propose 69 050 €.

Il fait une lecture partielle du tableau de demande de subventions et ajoute que l'association Les Impériales voyagent parfois. Et à ces occasions elles adressent à la municipalité des demandes complémentaires qui passent en Conseil municipal qui peut à ce moment les aider.

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations.

Madame ROUVEL voit que le Club bouliste demande 2 000 € et qu'on lui en accorde 3 000. Elle aimerait savoir s'il s'agit d'une coquille ou sinon connaître les raisons de cette différence.

Monsieur MARIETTE explique que chaque année la ville donne à l'association 1000 € pour l'organisation de tournois lors des fêtes, soit 500 € l'Anse Mitan et 500 € pour l'Anse à l'Ane. La commission a proposé que, comme c'est le cas pour Beaufond, ces sommes soient dorénavant intégrées à la subvention accordée, et non plus payées directement par la ville. L'année prochaine l'association gérera donc elle-même ses tournois.

Le Maire ajoute qu'il n'y aura donc que des subventions et pas d'achats. Comme c'est déjà le cas pour Noël à Beaufond, le Club bouliste organisera totalement ses manifestations. Il recevra pour cela 2 000 € de subventions de fonctionnement et 1 000 € en matière d'animation lors de fêtes. Ce sera écrit dans le courrier.

Après quelques échanges hors micro, le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Et après que Messieurs Willy HABRAN et Florent PATRICE soient sortis de la salle, il met aux voix les propositions de subventions de la Commission sport qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

Demandes de subventions des associations sportives

ASSOCIATION	PRESIDENT/E	ADHERENTS	PROJETS 2023/2024	BUDGET 2022	EXEDENT/ DEFICIT	SPORT		SUBVENTION DEMANDEE	PROPOSITION COMMISSION	DECISION CONSEIL
						SUBVENTION RECUE 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2023			
EVEIL	GARRY BOCALY	190	CLUB DE FOOT	57 440,94 €	9 439,13 €	47 000,00 €	57 680,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	
CNTI	WILLY HABRAN	51	SPORT NAUTIQUES	44 829,00 €	812,05 €	5 300,00 €	46 446,00 €	7 000,00 €	6 250,00 €	
GOMMIER DE LUMIERE	PADRA-BRAVO FLORENCE	25	GOMMIER	10 125,00 €	1 740,00 €	3 300,00 €	11 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	
CLUB BOULISTE	PIERRE SICOU	40	PETANQUE	6 700,00 €	-2 200,00 €	2 000,00 €	6 700,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	
BOXIN CLUB	ALEX DUNON	21	TOURNOI	12 600,00 €	0,00 €	3 600,00 €	33 500,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	
UNIVERSAL KRAV MAGA	BEATRICE DAQUIN	88	CHAMPIONNAT	21 400,00 €	2 488,60 €	2 700,00 €	20 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
KARATE CLUB PAGERIE	MARIE-JOSEE MARIE-JOSEPH	48	KARATE	12 688,00 €	764,00 €	1 700,00 €	11 991,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	
JUDO	FLORENT PATRICE	35	JUDO	9 260,20 €	-1 460,20 €	0,00 €	13 620,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	
CHOK 3 I	YOHAN REMY-ZEPHIR	41	BOXE THAI	3 776,52 €	-2 429,52 €	0,00 €	19 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	
ALBATROS	CAMILLE OBERLAND	350	ECOLE TOURNOIS	73 685,00 €	15 870,00 €	1 900,00 €	40 500,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	
TENNIS CLUB	ANNE JEGOUZO	145	TENNIS	29 645,00 €	4 407,00 €	2 800,00 €	33 690,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	
IMPERIALES	NADINE ROUSSI	30	VOYAGE EN GUADELOUPE	10 361,25 €	-1 859,50 €	4 100,00 €	10 380,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	
ECLIPSE	FLAVIEN FELICIE	60	COMPETITIONS	17 800,00 €	284,69 €	3 400,00 €	23 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	
TOTAUX						77 800,00 €		87 800,00 €	69 050,00 €	

20 - SUBVENTION ASSOCIATION FMI EVENT'S.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette association participe chaque année au Friday Night. C'est un orchestre très apprécié de ceux qui viennent à ce rendez-vous, et la ville la rémunère sous forme de subventions.

Mais les prix semblent sans cesse augmenter. Ils avaient commencé, sauf erreur, autour de 3 000 €.

Monsieur MARIETTE confirme cette augmentation et le Maire en demande les raisons dans la mesure où il s'agit d'une association.

Monsieur MARIETTE fait remarquer que tous les groupes ont augmenté leur prix sur la Friday Night de cette année. Et alors que le Maire l'invite à dire au groupe qu'il n'y aura pas de Friday Night l'année prochaine, il annonce attendre le prix de Ralph TAMAR qui ne lui est toujours pas communiqué.

Le Maire exprime son étonnement et demande pourquoi est-ce que dans le cadre de la concurrence ils n'ont pas présenté leur offre au départ.

Monsieur MARIETTE explique les avoir sollicités pour participer à la manifestation. Ils se sont engagés à fournir un devis qui n'a toujours pas été transmis, mais devrait le faire cette semaine. Il faudra à partir de là se prononcer sur l'acceptation ou non de leur proposition.

Et après un échange hors micro disant que le groupe figure déjà sur le programme, il explique qu'il fallait bien l'éditer.

Le Maire poursuit en disant que s'il n'y avait pas de proposition il fallait passer à quelqu'un

d'autre, vu qu'il y a un marché.

Monsieur MARIETTE explique qu'il leur a été demandé de mettre en place ce programme précis avec ces artistes précis. Ils doivent donc s'adapter. Pour l'instant, le budget est respecté mais il attend de connaître le montant du devis pour savoir si ce sera toujours le cas.

Le Maire répète à plusieurs reprises que ce n'est pas comme ça que ça se passe. Il ne comprend pas ce...

Monsieur MARIETTE trouve dommage que le président de la Commission Culture ne soit pas là pour la présentation des subventions aux associations et pour la Friday Night. Il ne peut que donner cela comme réponse.

Après un silence conséquent, le Maire, s'adressant à Monsieur MARIETTE, dit qu'il ne peut pas être mal perçu et mal placé dans ses fonctions de Maire. Quand il porte une responsabilité, il l'assume. Mais là, il ne peut pas admettre cela, et M. MARIETTE sait pourquoi ainsi que tous ceux de la Commission Culture. Il ne faut pas que cela se renouvelle. Il faut que ce soit clair (2 fois).

Après un second temps mort, le Maire répète qu'il ne faut pas que cela se renouvelle. Il faut que ce soit clair. On le tient informé, on lui pose la question... Il délègue, oui, mais quand ça ne fonctionne pas, on doit venir le lui dire.

Il exprime son grand mal être concernant cette affaire de Ralph TAMAR. À l'Eveil, c'était la même chose, et la ville n'a versé aucune subvention à l'association.

Il faut que les choses soient claires. Il ne peut pas porter des responsabilités comme ça. Aujourd'hui il a rejeté deux dossiers à la CTM. Il faut que les gens fassent les choses correctement.

On ne peut pas passer dans un Conseil municipal, faire des annonces à la population et ne pas savoir combien on va payer demain. Est-ce qu'on va rejeter le groupe parce que le prix qui sera proposé va dépasser le montant prévu au budget d'un Friday Night qui coûte de plus en plus.

Ce n'est pas comme ça que cela se passe. Il n'a jamais fonctionné comme ça. A cette association il dit que c'est non pour l'année prochaine. Il en prend la responsabilité.

(En haussant le ton). On a tendance à croire que l'argent public c'est un trou sans fond dans ce pays. Surtout quand il s'agit de culturel (2 fois). On a l'impression que les artistes disent, et ben qu'ils sont des artistes et qu'il faut leur donner de l'argent.

Il faut qu'on arrête ce genre de choses. Aujourd'hui, on entend qu'il y a 180 000 € pour la flamme olympique. Mais il y a tout un ensemble de dispositions derrière, la majorité des athlètes, sont des Antillo-Guyanais, réunionnais. Et c'est pour cela que l'on prend la flamme.

Mais la population ne le voit pas ça. Elle voit qu'au lieu d'aider à payer des loyers, on va dépenser 180 000 € pour faire venir la flamme olympique à la Martinique, en Guadeloupe etc., alors que les antillo-Guyanais seront là. Donc pour la musique c'est la même chose.

On a l'impression qu'à la CTM il y a de l'argent. On va chercher de l'argent (2 fois). À la commune on va chercher de l'argent. On a une sorte d'auréole aux Trois-Îlets. La commune est riche parce qu'il y a des "Zorèy". Il y a des touristes. Il faut que ça s'arrête quoi. Non, ça ne marche pas comme ça.

Le Conseil municipal dit ce soir qu'il il faut chercher un autre groupe. "Nou kay mandé tel lajan". Ça veut dire quoi ? Soit on a un prix ou on ne l'a pas. Le marché...

Le Maire demande à ce moment qui a le marché dans cette affaire.

Monsieur MARIETTE répond il n'y a pas de marché sur la Friday Night. La ville contracte

avec plusieurs prestataires, principalement...

Persuadé qu'un marché avait été passé, le Maire l'interrompt et lui demande comment se fait-il qu'il n'y ait pas de marché.

Monsieur MARIETTE répond que la Friday Night ne fait pas partie du marché qui ne concerne que la fête patronale, la fête de l'Anse à l'Ane, la fête de l'Anse Mitan et Noël. Pour la Friday Night, c'est le gré à gré avec les tourneurs de ces différents artistes. Là, c'est l'association Daniel RENE-CORAIL pour la plupart, sauf pour ces deux associations là. Pour Ralph TAMAR en l'occurrence et Thierry SAINT-HONORE ça peut être la même structure, mais pas celle de Daniel RENE-CORAIL. Le service attend le devis.

Le Maire répète à deux reprises que c'est une histoire de fous, et dit qu'il faudra regarder de plus près ce problème de marchés publics. Il n'est pas possible d'aller de gré à gré comme ça. Il demande ensuite pourquoi est-ce que le Friday Night n'a pas été intégré dans le marché lancé par la ville.

Monsieur MARIETTE répond qu'il est bien évidemment très mal à l'aise pour répondre en tant que technicien qui fait ce que lui demandent les élus. Sur les fêtes il y a un marché, donc c'est le prestataire qui propose des groupes. Mais sur la Friday Night ce sont les élus qui disent vouloir tel ou tel groupe, ce qui n'est pas possible avec le marché puisque tous ces groupes fonctionnent avec des prestataires différents etc. Donc la mission attribuée au service est de solliciter ces groupes-là pour un événement, et c'est ce travail qu'ils font.

Mais bien évidemment, certains artistes et groupes prennent plus de temps à répondre que d'autres et ont des exigences différentes. Le dernier artiste par exemple qui va passer à la Friday Night est sous contrat pour la Baka fest et le producteur demande de ne pas citer son nom tant que la Baka fest n'a pas lieu, c'est-à-dire les 12 et 13 août, alors qu'il va se produire le 25.

Donc le service travaille, fait au mieux en fonction des demandes qui lui sont faites. Par ailleurs Monsieur Ralph TAMAR est un cas très particulier, qui est coutumier du fait, puisque l'année dernière c'était la même chose avec lui. Madame prend toujours du temps à donner un devis.

Le Maire dit entendre ce que dit Monsieur MARIETTE et que c'est bien pour cela qu'il dit qu'il y a délégation mais aussi une limite. En tant que technicien, c'est à lui de dire aux élus que dans le cadre légal ce n'est pas possible. Au début de l'époque du Friday night, Madame Carole BOULET proposait tel ou tel groupe, mais ce n'était pas possible parce qu'il fallait que cette personne réponde dans le cadre de marchés publics. Et brusquement ce côté-là est abandonné.

Monsieur MARIETTE répond que le cas évoqué de Madame BOULET, ce n'était pas un marché public, mais de pouvoir entrer dans le cadre c'est-à-dire qu'il puisse avoir une structure porteuse. C'est la raison pour laquelle on passe par les subventions pour les associations, parce qu'on ne peut pas les payer directement. C'était ce cadre-là. Là, les artistes proposés n'avaient aucun cadre, ni associatif ni de structure à proposer. Ce n'était pas une question de marchés publics en l'occurrence.

Le Maire indique au DGS qu'il faudra mettre tout cela au point. Lorsque la ville fait un appel d'offres elle donne des thèmes à l'entreprise qui remporte le marché. Et c'est à partir des thèmes que les groupes ou artistes qu'elle propose sont retenus. Le Friday Night doit suivre le même mécanisme. Il doit intégrer un appel d'offres, dans le cadre de l'appel d'offres que lance la ville. Ainsi il n'y aurait pas eu ce problème-là.

Les gens s'en fichent que demain matin le Maire des Trois-Ilets soit mis en examen. Martinique première n'attend que ça (2 fois). C'est Arnaud RENE-CORAIL qu'on connaît, et personne d'autre. Et on dira en plus Danièle RENE-CORAIL, Khokho RENE-CORAIL de l'autre côté. Il ne lui sera pas fait de cadeaux et donc il ne peut pas en faire.

Toute cette affaire est une histoire de fous. FMI c'était 3 000 € lui semble-t-il, et ils ont ajouté 700 € sur leur prestation. Il demande donc si la ville va continuer avec cette inflation d'une association, et pense même que ce n'est plus une association et qu'il faudrait même chercher à savoir où jouent ces artistes.

Et puis il y a aussi le risque que la population se lasse à la fin de revoir toujours les mêmes.

Il veut bien que l'on prenne FMI, qui joue une musique variée que la population apprécie, mais en le faisant, ils diront 4 000 € l'année prochaine, puis 5 000 etc. et la porte est ouverte.

Monsieur MARIETTE dit entendre ce que dit le Maire, ne pas prendre ça pour lui et espérer que c'est une information générale destinée aux élus à travers la Commission Culture pour que les techniciens puissent être orientés. Parce que véritablement, il est au service de la politique municipale, il n'a rien ni fait d'illégal et a répondu aux attentes des élus. Mais s'il faut changer la donne il faut que la Commission Culture le leur dise.

Le Maire répond qu'il n'a pas dit que Monsieur MARIETTE faisait quelque chose illégal car jusque-là il ne le sait pas. Il veut dire que la municipalité va bien analyser ce problème sur le plan de la légalité, des marchés etc. Il plaide pour qu'il y ait toujours la mise en concurrence, même dans ce domaine-là puisque c'est possible. Ce qui est fait pour la fête patronale, pour la fête de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Mitan, il faut le faire pour le Friday Night. Maintenant, il faudra donner les thèmes à l'entreprise qui aura remporté le marché.

Parce qu'on aura l'impression que la ville fait du favoritisme à XYZ. Tant pis pour les autres qui diront « Mais malheureusement il porte le même nom que le Maire ». Il dit que ce n'est pas son problème. "Yo té ni a pa poté menm nom épi mwen". Si la personne remporte le marché en toute légalité, ça ce n'est pas gênant.

Arriver à ce niveau aujourd'hui alors que Friday Night a commencé vendredi sans que l'on ne sache effectivement combien va demander tel ou tel groupe, il y a quelque chose de gênant là.

Il demande que l'on soit plus rigoureux que ça et indique qu'avec le DGS, la municipalité va analyser ce problème dans la programmation du Friday night avec Monsieur MARIETTE, et voir comment cela s'est passé.

Concernant l'association, il dit que la ville a déjà pris des engagements, mais qu'il est fort possible qu'il n'y ait pas FMI Events l'année prochaine. On ne peut pas continuer à promotionner cela. En plus ce Friday Night coûte de plus en plus cher à la commune, puisqu'on regarde le montant du groupe et on oublie le personnel et un certain nombre de choses. Et les recettes qu'il faudrait revisiter.

Sur ce dernier point, le Maire dit avoir appris cette semaine, et demande confirmation à Monsieur MARIETTE, qu'il y avait des commerçants qui ont fait le Friday night l'an dernier et qui n'ont toujours pas payé.

Ce dernier confirme qu'il l'a également appris.

Le Maire demande si ces personnes sont à nouveau là et projette d'identifier les mauvais payeurs et de leur envoyer un courrier les informant que les chapiteaux et autres seront démontés et qu'ils n'auront pas d'électricité, ni rien du tout.

Monsieur MARIETTE répond que Madame MAIKOOUVA qui est le régisseur de la ville sur la Friday Night a fait un courrier à tous ceux qui n'ont pas régularisé leur situation pour que....

Le Maire demande à ce moment qu'il leur soit notifié que s'ils régularisent qu'ils doivent payer avant le dernier jour.

Monsieur MARIETTE explique que trois dates leur ont été données, les trois étant antérieures au dernier jour, mais qu'il n'y a pas eu d'ultimatum (le Maire ayant auparavant répété avant le dernier jour et demandé à nouveau de leur dire que les chapiteaux seraient démontés à la dernière manifestation).

S'adressant à l'assemblée, le Maire expose la situation à savoir que l'on apprend là que les personnes qui étaient en Friday Night l'an dernier n'ont pas réglé leur situation au 31 décembre 2022.

Monsieur MARIETTE, en disant d'abord qu'il ne cherche pas à se dédouaner, explique qu'il ne gère pas les droits de place. Son service fournit la liste à la collègue qui elle gère les droits de place et les paiements. Il ne s'occupe pas de cette partie et a appris lui aussi que les paiements n'ont pas été effectués. Il prend beaucoup de choses sur son compte mais demande de l'excuser de ne pas tout gérer.

Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit de personnes qui se tirent grassement d'affaires et qui ne paient pas leurs dettes. Au dernier Conseil municipal la question a été posée, mais il n'a jamais pu penser que quelqu'un serait parti de Friday Night sans régler sa dette.

Monsieur MARIETTE précise que c'est 75 € par vendredi.

Suite à un « C'est pas cher » hors micro, le Maire conclut qu'en vendant 10 bières, la personne a déjà.... Il répète que les chapiteaux seront donc démontés si ces personnes ne sont pas en règle, et elles n'auront pas d'électricité. Et la ville répondra l'an prochain aux demandes des commerçants « étrangers », comme on dit dans le pays, qui feront la demande. Ceux-ci payeront rubis sur ongle. (A une intervention hors micro, il répond : les locaux ne payent pas Madame... ils ne payent pas.)

Monsieur MARIETTE ajoute que son service a aussi mis en garde tous les commerçants qui n'ont pas de documents strictement en règle. Mais là aussi, il leur est demandé d'accepter. (Un peu dans la confusion) Il ajoute que tout le monde paye 75 € même s'ils n'ont pas de chapiteaux, parce qu'il y a des gens cette année qui viennent avec...

Le Maire l'interrompt pour dire que celui qui vient vendre un sorbet paie 75 €, alors que celui qui a un stand ne paie pas ces 75 €. Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre comportement de martiniquais - martiniquaises. Et les élus doivent le savoir. Il pense que la ville sera contrainte de mettre ça aussi dans le journal municipal. Il y sera mis aussi que les dettes du marché, les 70 € par mois ne sont pas payés, avec une description tellement fidèle de la personne concernée qu'on saura de qui il s'agit.

Monsieur MARIETTE informe à ce moment l'assemblée que le jour même où le commerçant a été informé, il est venu et a tout payé en espèces y compris la Friday Night.

Le Maire revient sur le cas d'un autre commerçant qui pendant 14 ans lui avait dit l'argent avait été escamoté. Il devait payer, il est parti pour la perception et sur place il s'est rendu compte qu'il n'y avait plus rien dans ses poches.

Il conclut ensuite qu'il faut faire payer à l'avance, sinon il n'y a pas d'électricité. Vu le montant, il n'est pas possible de continuer comme ça.

Revenant sur le commerçant du marché, il constate qu'il a fallu qu'il parle de vol pour que la personne vienne payer le même jour, comme quoi les murs ont des oreilles dans cette mairie.

Le Maire met aux voix la subvention à l'association FMI Event's qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Face à ce genre de comportement, il dit d'emblée qu'il n'y aura pas FMI l'année prochaine.

21 - SUBVENTION ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE.

Le Maire fait une lecture partielle du rapport et demande à Monsieur MARIETTE de présenter l'association.

C'est donc une nouvelle association. C'est elle qui gère l'artiste dance hall Krissy. Cela concerne le plateau jeunes qui reviendra moins cher que celui de l'année précédente, où il s'élevait à 8 500 €.

À une intervention hors micro, il précise qu'il s'agit du plateau jeunes du samedi 25 juillet. Il rappelle qu'il y a le Friday Night le vendredi et que chaque année un samedi est réservé aux jeunes, le plateau jeunes.

Le Maire ajoute que c'est la clôture avec le plateau jeunes. Il espère que cela se passera bien avec le son Shatta (moment d'humour).

Le Maire met aux voix la demande de subvention de l'Association Internationale du Développement Artistique qui est votée à l'unanimité des membres présents.

22 – DEMANDE D'AIDE DE MARIE-CELINE MUDARD ET GILLES SUTTY AU PROFIT DE LEUR FILLE CORALYNE SUTTY - CHAMPIONNE ANTILLES GUYANE D'ESCRIME.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La Commission Sport s'est penchée sur cette demande de subvention pour permettre à cette personne de poursuivre son activité d'escrime. La demande est de 3 000 € et la commission propose 400 €.

Le Maire demande s'il y a des observations puis met aux voix cette demande d'aide qui est votée à l'unanimité des membres présents.

La ville pourra donc aider cette famille. Leur enfant fait partie des enfants méritants récompensés par la CTM.

23 - SUBVENTION ASSOCIATIONS GOLF ALBATROS ESPERANCE DES TROIS-ILETS ET CLUB NAUTIQUE DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une manifestation annuelle pour le développement du sport qui s'est déroulée durant le week-end. L'association a fait une demande de subvention de 1 500 € pour permettre de la financer.

Le Maire fait remarquer que c'était 1 000 € l'an dernier, et avertit que ce ne sera pas plus élevé l'année prochaine, car les demandes ne cessent d'augmenter.

Monsieur HABRAN ayant quitté la salle, le Maire met aux voix la demande de subvention Albatros/CNTI qui est votée à l'unanimité des membres présents.

24 - PROPOSITION D'ACHAT D'UNE OEUVRE DE L'ARTISTE ANTOINE DINGUIOU.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette proposition est antérieure à celle de l'œuvre de Khokho RENE-CORAIL.

En absence du président de la Commission Culture, il laisse à Monsieur Albert André PINVILLE le soin de présenter l'artiste, qui a réalisé une exposition cette année.

C'est de l'Art Tembé des noirs marrons de Guyane. Lorsque lorsqu'ils sont arrivés, emmenés par les colons, ils ont maronné et n'ont pas été rattrapés. Ils ont alors reconstruit sur le fleuve Maroni les structures africaines.

Il y a deux notions sur cet art Tembé. Premièrement Monsieur Antoine DINGUIOU est dans la lignée des chefs coutumiers. Et là il représente un trône, un siège de chefs coutumiers. Lorsque celui-ci rend ses avis, dit ce qu'il faut faire, rend la justice, oriente et parle aux forces visibles et invisibles, il s'assied dessus. Et donc ça représente la sagesse et l'humilité. Le chef coutumier qui s'assied sur ce siège est normalement sage, et rend la justice.

À une intervention hors micro vraisemblablement sur les origines de l'artiste, Monsieur PINVILLE répond bushinengué, qui signifie l'homme de la forêt.

À une seconde intervention hors micro, il répond que ça a été une proposition d'acquérir cette œuvre puisque l'artiste est venu gracieusement faire l'exposition pendant la période du marronage, car c'est un vrai marron. Lors de sa dernière exposition, ses tableaux ont été achetés par la Préfecture, la CTG, Air France, et ils sont vendus aujourd'hui à 5 000 €.

Le Maire précise que tout cela s'est déroulé dans le cadre de la manifestation du 22 mai, et que la quasi-totalité des dépenses afférentes concernent le budget du 22 mai.

Monsieur SAINTE-ROSE exprime sa gêne. « C'est bien joli » mais l'assemblée vient de voir l'œuvre de Khokho sur laquelle il y a eu de grandes discussions (il exprime alors son embûtement par un ffffff)

Le Maire explique que cet artiste qui faisait partie de l'opération 22 mai. L'exposition a eu lieu au presbytère. L'artiste s'est déplacé, et la ville a pris en charge un certain nombre de choses. Il a proposé son tableau dont le prix n'a été connu qu'après. C'est une cotation.

Le Maire pense que la ville aura de plus en plus à traiter ce genre de propositions d'artistes. Donc il s'agit là de faire le bilan du 22 mai qui cette année revient cher à la fin quand on ajoute le tableau et tout ce qui a été fait.

A une intervention hors micro, il confirme que l'artiste est venu à ses frais, et rappelle, comme l'avait dit Madame ROUVEL, qu'il faudra faire une Décision Modificative et plein de choses.

Madame ROUVEL ajoute que c'est parce que ce sont des œuvres d'art, des comptes spéciaux (échanges confus).

Le Maire tient à dire qu'acquérir des tableaux entre dans le cadre d'une Décision Modificative du budget. C'est un investissement et non du fonctionnement. On investit sur un artiste.

Monsieur Albert André PINVILLE, concernant l'artiste, ajoute que celui-ci a déjà exposé partout en Afrique, au ministère de l'outre-mer et dans beaucoup de pays. C'est un des artistes bushinengué les plus côtés de Guyane. Donc ce tableau a de la valeur. 5 000 €.

Il confie avoir acheté deux tableaux bushinengué lorsqu'il était Directeur Général de la Chambre de Commerce. Et au milieu, pour représenter la Guyane, il y avait un tableau des

amérindiens, qu'on appelle un ciel de case. Il tient à préciser par ailleurs, qu'il connaît l'artiste mais qu'il n'était même pas en Martinique lorsque le choix a été fait. Il affirme qu'il n'aurait d'ailleurs pas choisi ce tableau, mais un autre qui s'appelle l'Art Tembé et qui explique comment à partir d'un point, et à partir de la ficelle on fait des cercles et l'aspect symétrique. Il y en avait un qui s'appelle "la femme de ma vie", et un autre "La sagesse". Alors la sagesse reprend deux cultures, celle amérindienne et celle bushinengué. Chez les amérindiens la tortue représente la sagesse.

Madame Carole BOULET souhaite savoir si l'assemblée est en train de créer une tradition, et si la ville sera contrainte finalement d'être la cliente tous ses exposants.

Le Maire ne le pense pas. La ville a déjà eu plein d'expositions à l'issue desquelles elle n'a jamais rien acquis. Ce n'est pas le but. Ce n'est pas parce qu'il y aura la salle Khokho RENE-CORAIL qu'elle va systématiquement acheter des tableaux.

Madame BOULET propose 500 € sinon rien. Ce qui n'est pas possible pour le Maire qui, à l'issue d'échanges divers hors micro, propose soit d'acheter l'œuvre soit de la retourner.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA rappelle que le Maire a précisé que Monsieur DINGUIOU est venu dans le cadre du 22 mai. Elle pose les questions de savoir s'il est venu à ses frais, s'il est venu à la demande de la Commission Patrimoine et Culture de la collectivité, et par rapport à tout ça, le tableau valant 5 000 €, de voir effectivement... (échanges confus hors micro)

Le Maire demande confirmation à Monsieur MARIETTE que cette exposition et tout ce qui a eu lieu dans le cadre du programme du 22 mai correspondent à des demandes de la ville.

Monsieur MARIETTE le confirme. La ville a sollicité un certain nombre d'intervenants pour les conférences dans le cadre du Mai des libertés et il lui a été proposé, avec la venue de Madame CHOUKOUTOU qui parlait du marronnage dans les Amériques, de la faire accompagner de Monsieur DINGUIOU justement pour tout ce qui se fait autour des bushinengué. Son voyage a été pris en charge par Air France qui est l'un de ses soutiens, et la ville a prise en charge son hébergement.

Le Maire précise que l'hébergement a été pris en charge en partenariat avec l'Hôtel Bambou, et Monsieur Albert André PINVILLE que la CTG a payé le transport des œuvres... (suite confuse).

Presque toutes les œuvres de l'artiste ont été vendues (réponse de Monsieur PINVILLE à Madame ACCUS ADAINE).

Monsieur MARIETTE remercie le Campus Caraïbéen des Arts qui a fourni les chevalets qui ont permis l'exposition de Monsieur DINGUIOU.

Madame Myriam PINVILLE souhaite savoir si en cas d'acquisition de l'une des œuvres ou des deux, on a une idée du lieu où elles pourront être affichées ou exposées, parce que cela ne vaudrait pas le coup de les acquérir sans pouvoir les mettre en valeur.

Le Maire répond que ce qui est prévu dans le cadre d'acquisition d'œuvres, dans l'étude lancée pour le départ de l'hôpital, c'est d'avoir une salle d'exposition sécurisée, à l'image de celle pour les Trésors de l'Eglise à l'hôpital. D'ici-là ce sera dans la salle de délibération comme pour les tableaux présents, pour qu'ils soient visibles de la population. Alors soit on considère que c'est une richesse pour la ville d'avoir des œuvres qui feront partie de son patrimoine, soit on ne le considère pas. C'est comme ça qu'il faut le voir sans quoi la ville n'achètera jamais d'œuvre.

Monsieur Robert RENE-CORAIL souhaite connaître les motivations de la Commission Culture à proposer à la collectivité de faire l'acquisition de

(Suite hors micro confuse : thèmes du 22 mai – présence de l'artiste...).

Monsieur Albert André PINVILLE dit essayer de répondre. C'est parce que les bushinengué,

les noirs marrons ont une histoire par rapport à la question du 22 mai. Il y a plusieurs types de marronnage. Il y a le petit Marronnage de Martinique et de Guadeloupe où très rapidement les marrons ont été rattrapés. Et il y a le grand marronnage, les marrons de Guyane. Ils n'ont pas été rattrapés parce qu'ils sont allés s'établir très très loin dans la forêt. Et donc ils sont plus proches dans leur mode de fonctionnement de leur origine africaine, ce qu'ils ont reconstruit sur le fleuve Maroni, d'ailleurs qui porte le nom. Cela a symbolisé, aux yeux de Monsieur PINVILLE, quelque chose pour ceux qui ont choisi de prendre ce tableau.

Monsieur Robert RENE-CORAIL, même s'il sait que l'histoire de la Martinique a évolué différemment, demande si c'est juste pour une histoire de 22 mai.

Le Maire répond que ce n'est pas pour une histoire de 22 mai, mais parce que dans le cadre du 22 mai il y avait ce thème du marronnage, et que la ville a fait venir une personne (même si c'est Air France a payé son voyage et tout, y compris l'artiste), pour faire une causerie sur le marronnage en Guyane et au Surinam.

Monsieur MARIETTE ajoute et tient quand même à préciser que depuis plus de cinq ans la Commission Culture a volontairement dénommé cette manifestation « Le Mai des libertés », pour dire que l'abolition de l'esclavage n'était pas circonscrite à ce qui s'est passé le 22 mai en Martinique, mais qu'il y a eu plusieurs abolitions et plusieurs formes d'abolition. Et la commission a considéré que ce tableau était l'un des symboles de ce Mai des libertés qui a été mis en avant depuis quelques années. Donc d'où la proposition d'acquérir cette œuvre.

Le Maire rappelle que la décision pour le tableau de Khokho RENE-CORAIL a été remis à plus tard, et dit que pour celui-ci c'est soit la ville en fait l'acquisition, soit elle le retourne à ses frais à l'artiste.

Il met ensuite aux voix l'acquisition de l'œuvre de l'artiste Antoine DINGUIOU qui est votée à la majorité moins 4 abstentions.

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES OEVRES SOCIALES DE TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La municipalité vote chaque année cette subvention pour les animations du personnel du COS, soit 25 000 €.

Le Maire demande s'il y a des objections puis met aux voix la demande de subvention du COS qui est votée à l'unanimité des membres présents.

26 - INFORMATION - SAISON CYCLONIQUE 2023.

Sur invitation du Maire, Madame Myriam PINVILLE présente quelques éléments sur la préparation de la saison cyclonique.

Comme chaque année, il faut informer le Conseil sur le sujet.

La saison cyclonique 2023 a officiellement été déclarée ouverte par la Préfecture.

La Commission Hygiène et Sécurité et Police s'est déjà réunie pour la préparer comme elle le fait chaque année. Sauf que cette fois, prise de court par la précocité du premier événement, elle a dû le faire en exercice réel au lieu de la traditionnelle grand-messe.

Cela a été bénéfique de travailler en passant dans chaque service, car cela a été une belle collaboration où tout le monde était impliqué. Même la caserne des pompiers des Trois-Ilets était

représentée, et les secouristes étaient déjà mobilisés et installés à l'Anse Mitan.

Donc cette expérience a permis de ne pas faire les choses uniquement de façon administrative mais d'être un peu plus acteurs et actifs. Cela permet une meilleure organisation, une meilleure préparation.

Pour rappel : depuis quelques années, en dehors de la cellule de crise, il y a la cellule de veille qui a pour mission de se tenir informée pour anticiper et organiser.

Madame PINVILLE souhaite revenir sur le rôle des élus, parce qu'elle est souvent questionnée sur le sujet. L'objectif est que les élus, en fonction de leur lieu d'habitation, soient les yeux de la cellule de veille ou de crise et fassent remonter, quoi qu'il en soit, toutes les difficultés. Il n'est en effet pas possible pas de tout voir même si la Police municipale, les pompiers et les Services techniques effectuent des visites de terrain.

Madame PINVILLE remercie chacun pour sa collaboration et espère qu'il n'y aura pas d'autres phénomènes car on n'en a pas besoin.

Elle remercie pour finir l'assemblée de son attention.

27- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION BEL TIPA BELE

L'association Bel ti pa bèlè est dirigée par une employée de la collectivité, Madame MAIKOOUVA LESCANE.

Elle fonctionne à l'ex école Ilet Sixtain et n'a pas fait de demande de subvention depuis deux ans.

Exceptionnellement, elle se rend à l'extérieur et sollicite la ville pour participer à son plan de financement. Le cout de l'opération s'élève à 13 267 €. L'association demande 4 000 €, les membres apporteraient 6 000 € et la participation des prestataires s'élèverait 3 267 €. Tout cela pour financer particulièrement l'hébergement et des excursions ainsi que le transport en bateau.

C'est une association qui se produit plusieurs fois par an à titre gratuit et c'est une des rares à ne pas adresser de factures à la ville. (Monsieur MARIETTE précise qu'elle s'est produite deux fois cette année, à la fête de l'Anse à l'Ane et pour leur spectacle le 1er juillet sur le front de mer, et ils sont aussi intervenus pour la fête patronale).

Le Commission fait une proposition de 3 000 € et le Maire demande s'il y a d'autres propositions.

En l'absence d'autres propositions, le Maire met aux voix la proposition de 3 000 € à l'association Bèl ti pa bèlè qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Et pour clôturer la séance, le Maire cède la parole à Monsieur Willy HABRAN qui a souhaité s'exprimer au sujet de la manifestation du week-end pour le développement du sport.

28 – QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS DE MONSIEUR WILLY HABRAN

Monsieur HABRAN tient à remercier et à féliciter tous les élus et les responsables qui ont fait le déplacement la veille, pour la manifestation "La fête de la mer et des littoraux". Il précise qu'en passage 450 personnes sont venues et sont restés jusqu'à 21h30.

Sur les 12 équipes présentes, c'est celle de la mairie qui a remporté ce challenge, avec 67 points, suivie du second avec 63 points etc.

Les participants ont été reçus le samedi à Tou Labou par l'Albatros. Le dimanche c'était au Club Nautique, et cela s'est très bien passé avec un beau soleil contrairement à la veille.

Il sait très bien que ceux qui n'ont pas pu venir étaient un peu empêchés. Ça se comprend.

Il tient à préciser que cette manifestation se prépare depuis le mois de janvier avec une trentaine de bénévoles. C'est très important. Sans le bénévolat on ne peut rien faire. Et puis les familles se retrouvent à cette occasion-là. C'est un moment important de cohésion, de convivialité dans l'esprit du sport.

Il espère que l'année prochaine il y aura beaucoup plus de participants au niveau des élus et des agents municipaux, et que le COS choisira un autre jour pour ses activités. Il remercie enfin l'assemblée.

Le Maire le remercie, et informe l'assemblée que de son côté, le même jour il était contraint d'être aux côtés de l'Amicale des pompiers pour un dépôt de gerbe, et était ensuite invité l'après-midi à un repas des personnes âgées de 70 ans aux Trois-Îlets.

Il remercie l'assemblée pour cette soirée longue et culturelle, puis lève la séance.

Fin de séance : 23h 25min.

Le secrétaire de séance,

Fred PONCHATEAU



Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL



